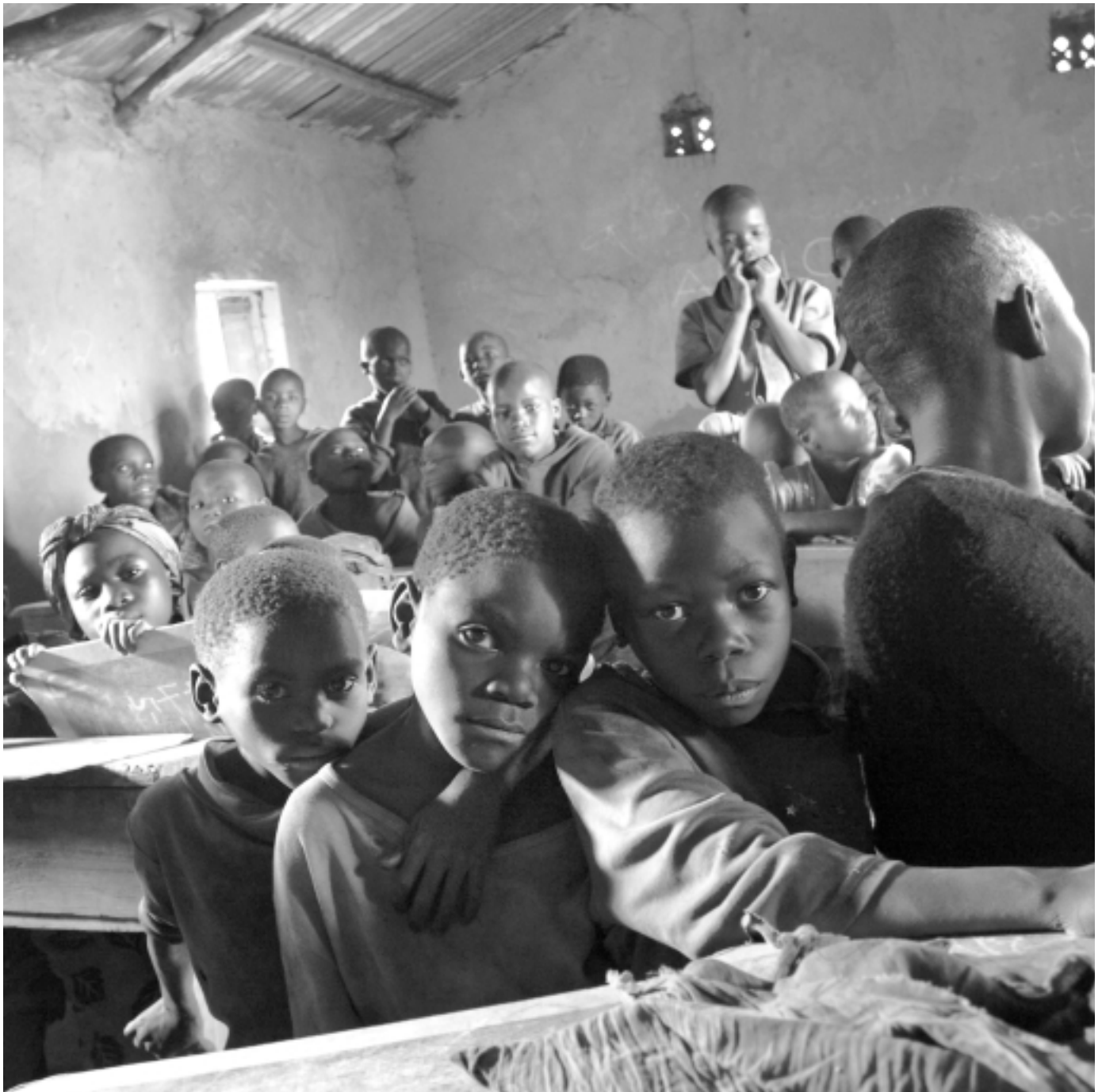


rapport

minority
rights
group
international

Le droit d'apprendre : Éducation des Batwa dans la région des Grands Lacs d'Afrique

Par Fay Warrilow





Enfants Batwa attendant que la classe commence à Rwamahano près de Kabale, Ouganda.

Cheryl Nemazie.

Remerciements

Le Groupe International des droits des minorités remercie infiniment l'UE et l'aide irlandaise pour leur support, ainsi que toutes les autres organisations et personnes qui ont apporté leur aide à la rédaction de ce rapport. Les auteurs souhaitent remercier toutes les organisations et personnes qui ont apporté leur aide, y compris Kathleen Spencer Chapman, Adam Wood, Estelle Levin et Jennifer Hinton. Coordinateur du projet : Tadesse Tafesse, Éditeur du projet : Preti Taneja, Éditeur du rapport : Sophie Richmond, Coordinateur de la production: Paolo Gerbaudo.

Les auteurs

Fay Warrilow est journaliste et chercheur, spécialisée dans les problèmes de développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Elle a vécu et travaillé dans la région de 2006 à 2008.

Elle a d'abord obtenu une licence avec mention « Excellence » à l'Université de Cambridge, puis une maîtrise avec félicitations à l'Institut des études orientales et africaines, Londres. Elle vit actuellement à Londres.

Groupe International des droits des minorités

Le Groupe International des droits des minorités (MRG) est une organisation non-gouvernementale (ONG) vouée à l'application des droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques et des populations indigènes dans le monde, et de promouvoir la coopération et la compréhension entre les communautés. Nos activités sont concentrées sur la défense, la formation, la publication et l'information des personnes défavorisées sur le plan international. Nous sommes guidés par les besoins exprimés par notre réseau partenaire mondial d'organisations, qui représentent les populations minoritaires et indigènes.

Le MRG travaille avec plus de 150 organisations dans près de 50 pays. Notre conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, est composé de membres provenant de 10 pays différents. Le MRG dispose d'un statut consultatif avec le Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), et d'un statut d'observateur avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). Les MRG est enregistré comme organisation caritative et société à responsabilité limitée par garanties sous la loi anglaise. Organisation caritative N° 282305, société à responsabilité limitée N° 1544957.

© Minority Rights Group International 2008
Tous droits réservés

Le matériel de cette publication peut être reproduit à des fins d'enseignement ou à d'autres fins non commerciales. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit à des fins commerciales sans l'autorisation préalable expresse des détenteurs des droits de propriété intellectuelle.

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter le MRG. Un enregistrement du catalogue CIP de cette publication est disponible à la British Library. **ISBN 978-1-904584-82-7. Publié en** décembre 2008. **Typeset** Kavita Graphics. Imprimé au Royaume Uni sur du papier recyclé. **Le droit d'apprendre : Éducation des Batwa dans la région des Grands Lacs d'Afrique** est publié par le MRG dans le cadre d'une contribution à la compréhension publique des problèmes qui constituent son sujet.

Le droit d'apprendre : Éducation des Batwa dans la région des Grands Lacs d'Afrique

Par Fay Warrilow

Table des matières

Acronymes	2
Résumé	3
Carte	4
Introduction	5
Qui sont les Batwa ?	7
L'importance de l'éducation	9
L'éducation pour les Batwa : la réalité	13
Réponse internationale, du gouvernement et des ONG : qu'est-ce qui est fait ?	24
Conclusion	30
Recommandations	31
Bibliographie	33

Acronymes

ABEK	Éducation de base alternative pour le Karamoja	GITAI	Groupement international de travail pour les affaires indigènes
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	FFCMB	Fonds fiduciaire pour la conservation de Mgahinga-Bwindi
MCIA	Ministères chrétiens internationaux africains	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OPAİM	Organisation pour les populations africaines indigènes et minoritaires	MINALOC	Ministère de l'Administration Locale, de la Bonne Gouvernance, du Développement Communautaire et des Affaires Sociales (Rwanda)
CESCB	Centre d'examens de santé de la communauté Bwindi	MINEDUC	Ministère de l'Éducation (Rwanda)
BINUB	Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (anciennement ONUB)	MRG	Groupe International des droits des minorités
CAMV	Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables	ONG	Organisation non-gouvernementale
CAURWA	Communauté des Autochtones Rwandais (maintenant COPORWA)	ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi (maintenant BINUB)
CEDEF	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	PAEP	Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté
CEDR	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	PIDP	Programme d'Intégration et de Développement du Peuple Pygmé au Kivu
COPORWA	Communauté de Potiers du Rwanda (anciennement CAURWA)	RAPY	Réseau des Associations Autochtones Pygmées
CDE	Convention des Droits de l'Enfant	UCEDD	Union Chrétienne pour l'Éducation et Développement des Déshérités
DfİD	Département pour le Développement International (Royaume Uni)	UNDM	Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
RDC	République Démocratique du Congo	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PPTÉ	Pays pauvres très endettés	UNESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
CIEFDR	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	UNIPROBA	Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	UOBDU	Organisation Unie pour le Développement des Batwa d'Ouganda
OIT N° 169	Convention N° 169 de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants	EPU	Enseignement primaire universel
OIT	Organisation Internationale du Travail	USAID	Agence des États Unis pour le développement international
FMI	Fonds monétaire international	ESU	Enseignement secondaire universel
ONGI	Organisation non-gouvernementale internationale	PÉV	Projet d'écoles dans les villages

Résumé

Les communautés Batwa de la région des Grands Lacs sont principalement composées d'anciens chasseurs-cueilleurs qui ont été expulsés de leurs habitats forestiers au cours des années. Elles vivent maintenant comme une minorité négligée et marginalisée, souvent dans des zones conflictuelles ou post-conflictuelles éloignées. Bien que les adultes et enfants Batwa de la région aient identifié l'éducation comme leur plus importante priorité, une grande majorité a très peu de, si ce n'est aucune, chance d'aller à l'école. La pauvreté, la faim, et les longues distances qu'ils doivent souvent parcourir pour se rendre à l'école, empêchent les enfants d'accéder à ce Droit de l'Homme fondamental.

Les communautés Batwa ont connu toutes sortes de maltraitements les plus horribles que l'on puisse imaginer, particulièrement en temps de guerre. Plus généralement, elles sont systématiquement exclues de participation à la vie publique et privées de leurs parts de ressources publiques. Ceci est dû à de nombreuses raisons interconnectées, mais le manque d'accès à l'éducation est l'une des principales raisons.

Pour les Batwa, l'accès à l'éducation signifie des changements au niveau le plus basique, c'est-à-dire pouvoir lire des panneaux et affiches publics. Elle apporte l'autonomie et améliore le respect de soi ; elle offre la possibilité d'entreprendre des formations techniques ou d'accéder à l'emploi, tout ceci aiderait le peuple Batwa à combattre la pauvreté dans laquelle il vit. La pauvreté signifie que peu de Batwa ont les moyens d'accéder à des soins médicaux convenables. Certaines femmes Batwa se prostituent dans les villes pour augmenter leurs faibles revenus ; elles sont très peu payées, ou parfois payées en bouteilles de bière. Certains Batwa travaillent encore en servitude, une forme d'esclavage.

Même lorsque des enfants Batwa peuvent accéder à une école, ils font l'objet de discriminations directes et indirectes. Beaucoup subissent des injures verbales ; les femmes et jeunes filles Batwa rapportent que les enseignants masculins les harcèlent sexuellement, et qu'elles tombent dans des embuscades sur le trajet entre la maison et l'école.

Ceci peut avoir pour conséquence des grosses non désirées, de faibles résultats à l'école et un retrait définitif de l'école.

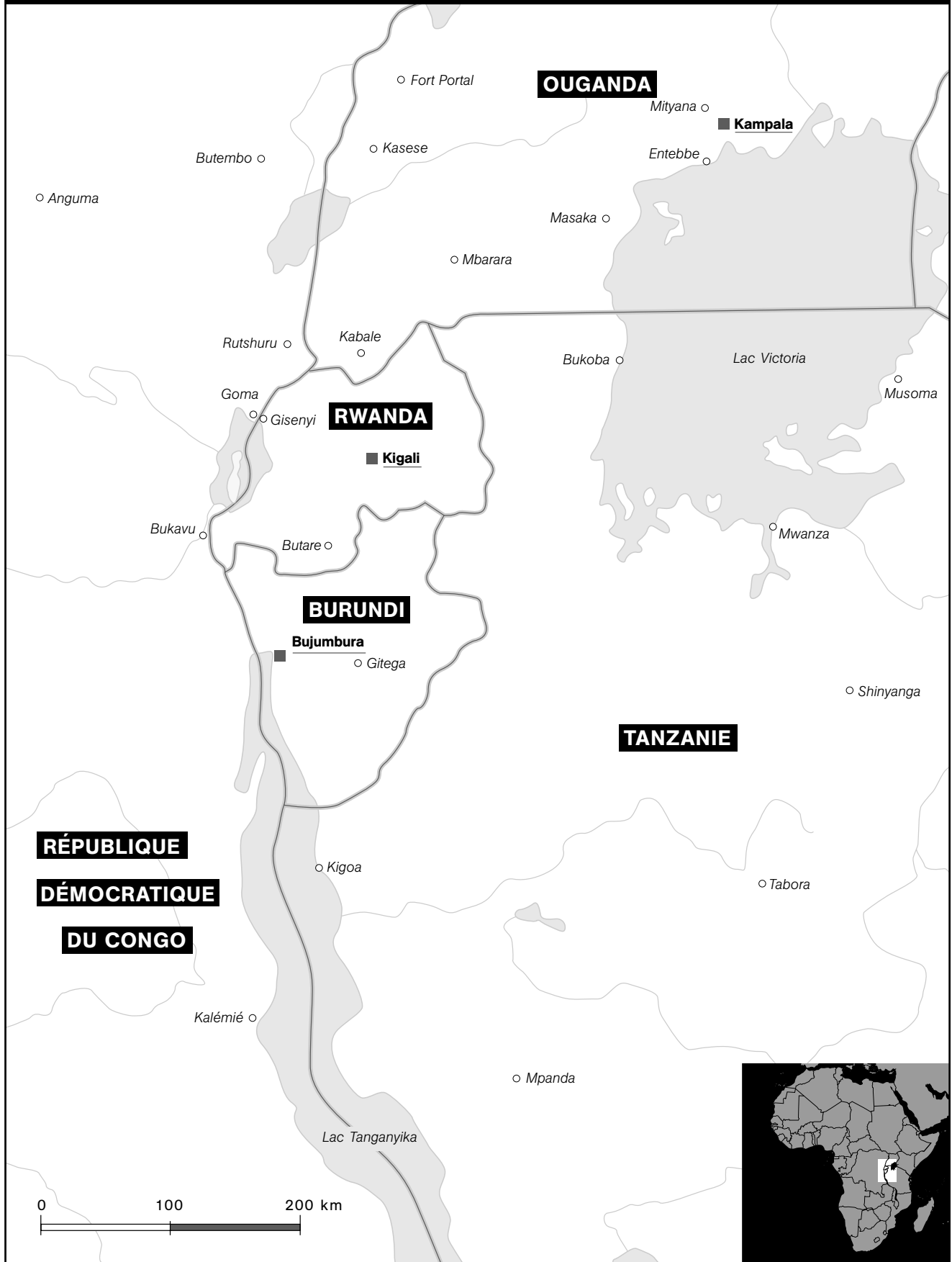
L'identité Batwa est historiquement déformée dans les programmes scolaires de la région, et ceci continue de nos jours. Le matériel d'enseignement encore utilisé dans les écoles rwandaises francophones présentent les Batwa comme étant avides, prêts à travailler avec des forces diaboliques et faibles dans leurs propres mauvaises actions. Au Burundi, les enfants Batwa rapportent que les professeurs leurs disent que, parce qu'ils sont Batwa, « ils ne valent rien ».

La situation diffère entre les quatre pays et dans chaque communauté, mais il existe systématiquement des similitudes. Les effets positifs de l'éducation sont clairs : Levi, membre de la communauté Bakiga à Kisoro, Ouganda, dit que les choses ont changé depuis que l'on a autorisé les Batwa à accéder à l'éducation et qu'on leur a donné des terres pour s'installer ; les préjugés traditionnels, y compris le refus de partager des boissons et de la nourriture avec les Batwa, se sont estompés.

La richesse des recherches de première main figurant dans ce rapport et en provenance de chaque pays montre clairement qu'une action plus positive est nécessaire de la part des gouvernements, des organisations de sociétés civiles et de la communauté internationale. La Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (UNDM) stipule que les entités de l'ONU doivent encourager les conditions pour la promotion de l'identité ethnique minoritaire, et que l'éducation doit jouer un rôle central. Cependant, aucune entité de l'ONU n'a dédié de projets promouvant l'éducation des Batwa dans les pays en question.

Le bien-être des minorités au sein d'un pays a des répercussions sur le bien-être du pays dans l'ensemble. Si l'exclusion sociale et politique des Batwa touche à sa fin, il est évident que les opportunités en matière d'éducation doivent considérablement s'améliorer à chaque niveau

Burundi, République Démocratique Du Congo, Rwanda, Tanzanie et Ouganda



Introduction

« L'école, c'est très important parce qu'après y être allé on mène une meilleure vie et on est en meilleure santé ».

(Janine, jeune fille Mutwa âgée de 15 ans, Cibitoke, Burundi)¹

L'éducation constitue un Droit de l'Homme fondamental et un objectif de base indiscutable du développement de l'Homme. Elle est reconnue avoir un « effet multiplicateur »² sur les autres droits, tels que les droits pour la santé, la liberté d'expression, la culture et le travail.

L'enseignement primaire universel (EPU) est l'un des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) accepté à l'échelle internationale³, et l'initiative « L'éducation pour tous » menée par l'UNESCO vise à satisfaire les besoins éducatifs de tous les enfants, jeunes et adultes à l'horizon 2015.

Mais, comme c'est le cas pour de nombreux autres droits, l'éducation est un domaine dans lequel les peuples minoritaires et indigènes sont escroqués. Que ce soit par discrimination directe ou indirecte, de nombreuses communautés minoritaires trouvent que l'accès à ce droit de l'Homme fondamental est limité ou refusé. Parmi ses autres avantages, l'éducation facilite l'expression orale dans la société. Dans les régions où il existe de nombreux besoins et peu de ressources, c'est souvent ceux qui ne prennent pas la parole qui sont oubliés – par leurs voisins, par leurs gouvernements et par la communauté internationale.

La population Batwa de la région des Grands Lacs d'Afrique – c.-à-d. le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda – connaissent ces problèmes d'éducation à leur pire extrême. Vivant en tant que minorité dans des régions conflictuelles et post-conflictuelles, ils savent très bien à quel point on peut être négligés ou ignorés. En tant qu'anciens chasseurs-cueilleurs expulsés de leurs habitats forestiers et laissés survivre du mieux qu'ils le peuvent, ils savent également très bien ce que c'est que de ne pas avoir de voix. La grande majorité des adultes Batwa a très peu de, si ce n'est aucune, chance d'aller à l'école. Ils envoient leurs enfants à l'école là où ils peuvent afin de leur donner les opportunités qu'ils n'ont pas eues, mais ces enfants doivent souvent partir précocement à cause de la faim, du manque de matériel et de la discrimination. L'enseignement primaire universel est loin d'être une réalité dans aucun des pays des Grands Lacs, et l'enseignement n'est pas encore pour tous.

Au moins 100 000 Batwa vivent dans la région, peut-être beaucoup plus. La situation politique, géographique et socioéconomique est différente dans chacun des quatre pays sous examen minutieux, tout comme la situation des communautés Batwa qui y vivent. Mais « leur exclusion sociale et politique continue est universelle ».³ Les communautés Batwa ont connu toutes sortes de maltraitements les plus horribles que l'on puisse imaginer, particulièrement en temps de guerre. Plus généralement, elles trouvent la participation à la vie publique extrêmement difficile et qu'elles sont privées de leurs parts de ressources publiques. Ceci est dû à de nombreuses raisons interconnectées, mais le manque d'accès à l'éducation est l'une des principales raisons. Si l'exclusion sociale et politique des Batwa touche à sa fin, leurs opportunités en matière d'éducation doivent considérablement s'améliorer à chaque niveau.

L'accès à l'éducation ne consiste pas seulement à savoir s'il est possible d'aller à l'école ; c'est également de savoir si l'enseignement est approprié, éduquant le sens propre de l'identité d'une communauté, tout en encourageant un sens d'appartenance et d'intégration à une échelle locale, nationale et internationale plus vaste. Pour les minorités du monde entier, l'enseignement est loin d'être approprié à cet égard. Il existe un sentiment complexe d'identité culturelle au sein des communautés Batwa des Grands lacs, mais celui-ci s'estompe parce que les Batwa qui ont été propulsés dans des communautés agricoles établies luttent pour s'intégrer et survivre. Dans ces communautés, la langue Batwa est totalement ignorée, et on ne tient aucun compte de l'histoire et de la culture Batwa dans les écoles publiques.

La communauté internationale, les gouvernements des pays des Grands Lacs, la société civile et les communautés Batwa elles-mêmes ont la responsabilité et le pouvoir de modifier cette situation. Ils peuvent y parvenir au moyen d'initiatives de la société civile, en faisant pression et en défendant, et en faisant appel à la législation nationales et internationale. Les avenues à réparer seront discutées ultérieurement, à mesure que la nature et l'étendue du problème seront explorées.

Une menace particulière pesant sur les droits à l'éducation des Batwa dans la région des Grands Lacs est la persistance des conflits armés. La région Est de la RDC a souffert de la guerre pendant plus de dix ans, et une escalade des hostilités au moment de l'achèvement de ce rapport à l'automne 2008 a entraîné une crise humanitari-

re dans le Nord du Kivu, avec 250 000 personnes fuyant leurs maisons en plus du million déjà déplacé dans la région. Bien que toutes les communautés aient été affectées, et que des écoles aient fermé dans une grande partie de la province, une expérience antérieure indique que, sans prise de mesures spéciales, les Batwa ne bénéficieront probablement pas de l'aide humanitaire disponible ou de la reconstruction post-confliktuelle.

Les recherches menées pour ce rapport ont impliqué, pendant plus de deux mois et demi, des interviews et groupes de discussion avec plus de 20 communautés Batwa du Burundi, de la région Est de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda.

Les acteurs d'organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONG et ONGI) ont également été interviewés, ainsi que le gouvernement et des représentants des Nations Unies lorsque possible, des

enseignants et autres spécialistes de l'enseignement.⁴ Il existe un manque important de données statistiques sur l'éducation dans les communautés Batwa, et nous en avons extrêmement besoin. Mais les contacts élargis avec les communautés et les activistes Batwa que ces recherches ont permis d'établir, plus l'assistance d'autres personnes interviewées et chercheurs, permettent de dresser une nouvelle image globale et fiable des problèmes et aspirations au sein du peuple Batwa. En grande partie due à leur négligence institutionnelle, la situation des communautés Batwa varie significativement dans et entre les pays, mais nous avons systématiquement entendu des revendications communes. Les citations et statistiques figurant dans ce rapport ont été choisies afin de refléter des expériences, opinions et doléances les plus répandues dans la communauté Batwa, ainsi que parmi leurs supporters et détracteurs. Ils plaident fortement, en faveur d'un changement.

Qui sont les Batwa ?

Histoire

On dit que les Batwa de la région des Grands Lacs ont été les premiers habitants des forêts montagneuses de la vallée du Rift.⁵ Ils font partie d'un groupe plus large de populations habitant dans les forêts d'Afrique, scientifiquement appelées « Pygmées ». ⁶ Il était, et il est, difficile d'estimer avec exactitude le nombre de Batwa vivant dans la région - des chiffres récents estimaient qu'il y en avait entre 67 500 et 87 000⁷ dans les communautés non-forestières, et des dizaines ou même des centaines de milliers de plus habitant dans les forêts de la région Est de la RDC.⁸

Pendant plusieurs siècles, par un processus progressif de migration, d'appropriation, et enfin d'expulsion, de nombreux Batwa furent obligés de quitter la forêt. La déforestation au Burundi et au Rwanda a commencé à l'époque précoloniale, lorsque des communautés agricoles et pastorales se sont déplacées dans de nouvelles régions, alors qu'à des époques plus récentes, la guerre et l'industrie ont accéléré ce processus.⁹ Au cours des quarante dernières années, la création de parcs nationaux et de zones forestières protégées comme Bwindi, Echuya et Imgahinga en Ouganda, Kahuzi-Biega et Virunga dans la région Est de la RDC, le Parc des Volcans et Nyungwe au Rwanda, ont résulté en l'expulsion finale de ces parcs de toutes les communautés habitant les forêts. Pour beaucoup, l'expulsion forcée vers des sociétés où le style de vie nomade était à l'opposé de la normalité, et où il n'y avait aucune opportunité d'utiliser les compétences qui leur avaient si bien rendu service dans la forêt, signifiait la marginalisation, l'exploitation, des maltraitements physiques et verbales et, dans certaines régions, on approchait de l'esclavagisme. Les chasseurs, cueilleurs, danseurs, guerriers et artisans des montagnes de la vallée du Rift devenaient les dépossédés, esclaves et méprisés des communautés agricoles établies à l'orée de leur ancien habitat.

La longue présence des communautés Batwa dans les forêts de la région est bien documentée dans les livres d'histoire régionale et du Nord (c.-à-d. en Europe occidentale et en Amérique du Nord), ainsi que dans les traditions orales parmi les Batwa eux-mêmes et leurs voisins. Les Batwa semi-nomades habitant dans les forêts, ou Impunyu, ont des sites sacrés au sein des parcs nationaux dont l'accès est maintenant interdit, mais on sait qu'ils s'y rendent toujours en secret. Le style de vie des chasseurs-cueilleurs implique des compétences particulières ; non seulement pour trouver de la nourriture, mais aussi pour

l'usage des plantes médicinales. De nombreux Batwa considèrent encore que ces compétences constituent leur véritable profession.¹⁰ Ce style de vie génère également une compréhension du monde qui peut être à l'opposé de celle des agriculteurs et des citadins : la structure égalitaire, immédiatement économique de la société des chasseurs-cueilleurs Batwa, dans laquelle les biens sont partagés, et où aucune tradition d'investissement n'est requise pour l'agriculture, met la « mendicité » et le « manque de planification » en contexte. La mendicité était l'extension du partage à la demande, une façon de distribuer les ressources aux nécessiteux ; les prévisions n'étant pas nécessaires pour un style de vie dans la forêt.¹¹

Il existe encore un nombre important de Pygmées vivant dans les forêts, y compris les Batwa, de la RDC où la plupart d'entre elles n'ont pas été transformées en espaces verts. Ils font face à la menace croissante d'expansion de l'exploitation forestière industrielle.

Mais pour les autres communautés expulsées et/ou à demi installées, le style de vie des chasseurs-cueilleurs disparaît peu à peu. Par conséquent, les connaissances que les Batwa avaient de la forêt, y compris l'usage des herbes médicinales, se perdent.¹² Bien que des agences de conservation nationale et du Nord aient joué un rôle dans le processus d'expulsion des Batwa et de privation de leurs moyens d'existence apportés par la forêt,¹³ il existe quelques développements positifs. Certains Batwa sont employés comme traqueurs dans le parc national Kahuzi Biega, et certaines agences de conservation, y compris l'organisation Gorilla, travaillent avec des organisations Batwa.

Coutumes

Poterie

Les « potiers » Batwa, que l'on estimait être de 60 000 à 76 000 en 2000,¹⁴ ont historiquement partiellement intégré les communautés rurales avoisinantes. La grande majorité des Batwa du Rwanda et du Burundi entrent dans cette catégorie. À mesure que le processus d'appropriation des terres Batwa progressait, les Batwa trouvèrent des moyens d'agréer leur style de vie de chasseurs-cueilleurs. La poterie devint un élément central pour l'identification de nombreuses communautés Batwa :¹⁵ Le terme « potiers » transporte également des connotations de services de protection, loisirs et divertissement que les

Batwa proposaient à leurs voisins à mesure qu'ils se diversifiaient. Traditionnellement, ce sont les femmes qui fabriquent les pots, mais les tâches de recherche et de brûlage de l'argile, ainsi que la vente des marchandises sont l'affaire de toute la famille.

Les potiers Batwa attachent de la valeur à leurs compétences, et ils sont fiers de montrer aux visiteurs la manière dont on fabrique les pots.¹⁶ Mais l'industrie de la poterie a décliné face à un barrage d'obstacles, y compris des produits en plastique et en métal moins chers et plus durables, l'augmentation du prix de l'argile et, au Rwanda, les lois de protection environnementale contre le brûlage de bois.

Le manque de terre a mené à l'assèchement des marais pour faire des champs, privant ainsi les Batwa d'argile.¹⁷ Les potiers de Cibitoke, Burundi, résumant les problèmes associés à l'industrie.

*« Il faut beaucoup de moyens, beaucoup d'efforts pour vendre nos pots. Nous devons partir à la recherche de bois, puis la vente est difficile. Ça change... c'est un métier qui ne nous apporte plus rien ».*¹⁸

Cette compétence, toute comme la connaissance de la forêt qu'avaient les Batwa, n'est pas exploitée à l'échelle nationale dans la région des Grands Lacs. Par exemple, les brochures pour les touristes, que l'on peut trouver dans le hall des arrivées de l'aéroport Kigali, sur la culture rwandaise mentionnent la poterie, mais elles ne font aucune mention des Batwa, les potiers les plus célèbres du pays.

Autres compétences traditionnelles

On connaît également historiquement le peuple Batwa pour ses capacités de danse et de divertissements. Des groupes ont voyagé à l'étranger, même à New York, pour se produire.¹⁹ « La seule partie de nos traditions ancestrales qu'il nous reste à préserver est le chant et la danse.

Tout d'abord, tout est commercial à notre époque. Ça transmet également un excellent message d'amour, d'unité et de réconciliation » dit Cécile, une femme Mutwa de Ruhengeri, Rwanda.²⁰ Mais les spectacles de danse sont également beaucoup moins demandés qu'auparavant, et les conditions de vie difficiles font que l'organisation a du mal à trouver des troupes de danseurs fiables.

On sait aussi que certains Batwa sont pêcheurs : De 3 000 à 4 000 d'entre eux vivent autour du lac Kivu et de l'île Idjwi en RDC et autour des lacs Tanganyika et Rweru, et, comme d'autres Batwa, on les considère être les premiers habitants de leur région.²¹

La langue est souvent un facteur de distinction pour les minorités. Il reste des réminiscences des dialectes Batwa dans les mots utilisés par les communautés Batwa, et certains Batwa plus âgés d'Ouganda revendiquent se

souvenir de la langue Batwa,²² mais dans les sociétés qui vivent parmi des non-Batwa, la langue dominante est employée.²³

Impact des récents conflits

En des temps de conflit, les Batwa ont souvent souffert d'une manière disproportionnée. On a estimé que 30 % de la population Batwa a péri pendant le génocide de 1994 au Rwanda, alors que les Batwa du Rwanda et du Burundi étaient contraints de « prendre parti » dans le conflit.²⁴ Une étude du Burundi pour l'Institut international de planification de l'enseignement menée en 2004, mais non publiée avant 2008, stipule que : « Les personnes les plus vulnérables au Burundi aujourd'hui sont les personnes déplacées, les personnes qui retournent dans le pays après une longue absence, les orphelins, les enfants, les foyers dirigés par des femmes, et les [Batwa] ». ²⁵ Un rapport de mai 2007 pour l'UNICEF stipule que :

*« Les politiques jouent un rôle considérable dans la limitation de l'accès à l'éducation pour certaines filles orphelines [sic] au Rwanda. Par exemple, en raison du besoin d'éliminer l'idéologie du génocide, le gouvernement est réticent à reconnaître ou à mener des actions pour les groupes marginalisés tels que les Batwa (pygmées) qui ne reçoivent pas d'éducation de manière régulière ».*²⁶

L'Ouganda a également souffert de l'instabilité : plus récemment dans le Nord du pays. Les districts du Nord, également appelés Acholiland, ont connu 20 années de combats entre le groupe rebelle Lord's Resistance Army et les forces gouvernementales. Ces combats ont eu pour conséquence le déplacement de près de 2 millions de personnes, dont beaucoup d'entre elles ne sont jamais retournées dans leurs villages. Il y a également eu des combats à l'Est du pays entre les gardiens/voleurs de bétail Karamojong et les forces gouvernementales ougandaises. Bien qu'ils aient été désarmés par la force et la persuasion, les Karamojong ont longtemps mené des vols de bétail dans la plupart des districts centraux, qui ont également eu l'instabilité pour conséquence. Les Batwa n'ont pas été directement impliqués dans ces deux sources de troubles, mais ils sont indirectement affectés car la plupart des ressources humanitaires et politiques nationales et internationales, y compris des mesures d'éducation spécialement conçues, continuent d'être dirigées vers Acholiland et Karamoja.

La frontière Ouest de l'Ouganda avec la RDC a également connu l'instabilité, près des habitats de nombreuses communautés Batwa.

Mais c'est dans la région Est de la RDC, où la maltraitance en temps de guerre des Pygmées, y compris des Batwa, a atteint la cruauté la plus horrible. Il y a eu de

nombreuses actions de viols, mutilations et cannibalisme menées contre les Batwa par les diverses forces parcourant la région depuis 1998.²⁷

L'importance de l'éducation

Pourquoi l'éducation est-elle importante pour les Batwa ?

Les parents et grands-parents Batwa interviewés pour ce rapport savent quelles sont les libertés que l'éducation peut apporter, et ils sont optimistes de son potentiel pour leurs enfants. Ils savent qu'ils ont des droits : à l'alimentation et au refuge, à la santé, à la terre, au travail, à l'adoption de leur identité culturelle et à la préservation de leur histoire. Ils reconnaissent la manière dont l'éducation formelle et l'alphabétisation peuvent améliorer leur accès à ces autres droits. À un niveau de base, savoir lire empêche d'être à la merci d'une autre personne en lui demandant de lire le courrier, les panneaux de signalisation et les affiches sur les bâtiments publics. À un niveau plus complexe, l'opportunité d'envoyer des élèves brillants au collège puis à l'université leur donne une chance de devenir médecins, avocats, politiciens, et de protéger les intérêts de leur communauté à l'échelle locale, nationale et régionale.

Un échantillonnage de trois citations illustre le type d'opportunités que les communautés Batwa voient dans l'éducation formelle.

*« L'importance de l'école est d'y aller pour suivre des études, et quand nous allons à l'école nous rencontrons nos collègues, nos camarades de classe appartenant à d'autres communautés comme les Hutus et les Tutsis et, grâce à cela, nous construisons nos relations dans la mesure où nous nous comprenons, nous aimons, nous faisons des amis. Les enseignants peuvent témoigner de ces choses car ils les voient ».*²⁸

*« C'est très important malgré toutes ces oppressions. Nous ne pouvons pas abandonner - sauf si nous n'avons pas les moyens de continuer. Le langage des enseignants, l'oppression, le découragement ne peuvent pas nous obliger à abandonner l'école ; la seule chose qui peut nous y obliger est le manque de moyens. Je ne peux pas être en société comme tous les autres. Si j'avais étudié, j'aurais aussi pu être dirigeant d'une communauté, leader politique comme tous les autres, administrateur, et même ministre ».*²⁹

« Nous voulons conserver notre culture, nous devrions avoir un leader. Notre vision de l'avenir est : si main-

*tenant entre vous et moi il y a une personne qui me traduit votre message, à l'avenir nous n'aurons besoin de personne pour communiquer entre le visiteur étranger et ma communauté. Nous communiquerons directement. Si notre communauté éduque des leaders, de vrais porte-paroles qui représentent loyalement notre communauté, c'est de cet avenir dont nous avons besoin ».*³⁰

Ces déclarations, recueillies respectivement auprès d'un adolescent d'une communauté Batwa près de Ruhengeri, Rwanda, d'une adolescente à Gitega, au Burundi, et d'une personne âgée de la même communauté Batwa au Burundi, montrent que les Batwa, jeunes et vieux, souhaitent faire usage de leurs propres voix et se libérer de l'oppression. Une alphabétisation de base peut rendre plus forts les Batwa adultes d'une manière simple mais importante, ajoutait la personne âgée Mutwa de Gitega : « C'est très important pour nous, même pour des choses simples comme trouver notre chemin sans avoir à le demander aux gens ». L'éducation des enfants peut bénéficier à toute une communauté, il ajoutait :

*« Je suis allé à l'école primaire en 1968. Je suis vieux, mais je sais écrire et compter. Mais si je dois lire un document ou une lettre, je demande à mon fils de le faire, et parce que mon fils sait très bien lire, il peut traduire le message qui m'est adressé dans la lettre ».*³¹

Pour certains Batwa, l'éducation formelle leur permet également d'être confiants lorsqu'ils traitent avec des étrangers. Comme Cecile, leader d'une communauté Batwa à Kagano, Rwanda, disait :

*« L'éducation est très importante pour moi parce qu'il n'existe aucune possibilité de développement pour une personne analphabète. Je parle avec vous, qui êtes muzungu,³² parce que je suis allé à l'école. Une personne ignorante ne peut avoir l'aplomb de se tenir devant vous parce qu'elle ne sait pas quoi dire ou faire, et elle s'enfuit ».*³³

Formation bénévole et éducation tertiaire

Une éducation acceptable et adaptable s'étend également aux types d'éducation formelle disponibles. Ce ne sont pas uniquement l'école primaire et le collège qui sont

Élèves du collège Mulenge-Mulama - RDC

Lorsqu'elles entendent prononcer le nom « Mulenge », les autorités de la frontière congolaise lèvent les yeux avec méfiance. Mulenge était un centre d'activité rebelle pendant les hostilités récentes, et d'ailleurs lorsque nous avons fait le trajet dangereux de cinq heures entre Uvira et la communauté Mulama Batwa, nous avons croisé des hommes portant un camouflage et des fusils qui n'étaient, de toute évidence, pas des soldats du gouvernement.

Les plaies causés par la guerre sont toujours plus profondes que la première coupure visible. Et dans un pays comme la RDC, qui a connu beaucoup plus que sa part équitable de conflit, les effets se font sentir partout. Pour trois jeunes hommes de Mulama, Poto (18 ans), Huruma (17 ans) et Kyubwa (20 ans), la guerre a retardé leur entrée à l'école.

« Nous avons commencé tard parce que nous étions pauvres et à cause de la guerre. Lorsqu'il y avait la guerre ici, nous ne pouvions pas aller à l'école, et de toute façon elle était fermée. Les autres élèves sont plus jeunes ».

Depuis l'époque de Mobutu jusqu'à présent, les enseignants ne sont pas rémunérés par le gouvernement de la RDC. Les écoles sont supportées par les contributions des parents. Mais quand le conflit est arrivé, les familles Batwa ne purent plus compter sur le travail rémunéré qu'elles faisaient pour d'autres communautés, qui manquaient également de ressources. Ces autres familles pouvaient encore se permettre de payer pour l'éducation de leurs enfants, disent Poto, Huruma et Kyubwa, mais elles ne pouvaient plus se permettre d'employer des travailleurs Batwa.

importants. L'éducation et l'aptitude sont valables à condition que des emplois de bureau soient disponibles –, avec les ONG ou le gouvernement, ou commerciaux. Les travaux humiliants que leurs parents, et eux-mêmes, sont obligés de faire, contribuent à diminuer le respect de soi parmi les enfants et les jeunes gens Batwa.

Certains jeunes Batwa de Gasabo, Rwanda, voient dans l'éducation bénévole – par ex. la formation à des compétences techniques telles que la menuiserie et la mécanique – un espoir pour échapper au travail physique éreintant qu'ils sont obligés de faire :

« L'éducation est très importante... ce que nous faisons ici est très risqué, nous creusons dans la pierre et la cassons. Nous ne le faisons pas pour nous-mêmes,

« Nos parents travaillent pour des gens et lorsqu'ils ont un peu d'argent, ils payent pour que nous puissions aller à l'école.

La différence est que, lorsque nous sommes en temps de guerre, d'autres continuent d'aller à l'école. Mais le peuple Batwa, qui est rémunéré par ces autres personnes, ne reçoit plus d'argent pour envoyer ses enfants à l'école ».

Aujourd'hui, toutefois, une tentative de paix est née et les trois jeunes hommes peuvent poursuivre leurs études au collège. Mais les problèmes persistent, dit Huruma. Ils n'ont pas connu la marginalisation parfois endurée par les élèves Twa, mais les ressources maquent.

« Il n'y a pas de discrimination mais, lorsque nous allons à l'école, nous y allons sans vêtements ou chaussures en bon état. Au collège, le directeur dit que c'est une obligation que tous les élèves portent des vêtements et chaussures en bon état, et si nous n'en avons pas, cela pose un problème et nous nous sentons très mal à l'aise ».

Mais les élèves sont optimistes quant à leur éducation, à l'école primaire à portée de vue de la raide colline verte où vit la communauté.

« Si nous terminons notre scolarité, nous pourrions devenir dirigeants de notre communauté et aider une autre génération ».

(Source : Interview avec l'auteur, Rwanda, Mars 2008.)

nous le faisons pour quelqu'un d'autre – Nous le faisons et ils ont un peu d'argent. Si nous pouvions avoir une école bénévole, nous pourrions apprendre quelques compétences, peut-être la menuiserie, et faire d'autres travaux. Autrement, nous n'aurons pas la chance d'apprendre à cause du type de travail que nous faisons ».³⁴

À Butare, Rwanda, les Batwa exprimaient une désillusion quant à la poterie comme une industrie et un certain enthousiasme pour les possibilités de formation bénévole :

« Nous fabriquons des pots, mais c'est seulement parce que nous n'avons pas d'autre choix. Si nous avions un choix [pour une formation technique], nous n'hésite-

riens pas car les pots ne nous rapportent pas d'argent, juste un peu de nourriture mais sans plus ».³⁵

Bien que l'enseignement primaire soit une préoccupation prioritaire pour les communautés Batwa, ce n'est cependant pas le seul type d'enseignement qui devrait être disponible pour les enfants (et adultes) Batwa. Comme en discute un commentateur en Ouganda, bien que l'enseignement primaire et secondaire soient importants pour promouvoir l'acceptation et l'intégration des enfants Batwa dans une société majoritaire, le gouvernement et la société civile devraient également se pencher sur la place de l'éducation bénévole. « Le contenu de nos programmes scolaires est très inadapté aux besoins de nos communautés, produisant des chômeurs et non des créatifs ».³⁶

Une étude récente ordonnée par le Département pour le Développement International (DfID? Royaume Uni)³⁷ répercute l'idée qu'il est important pour le développement d'un pays que d'autres formes d'enseignement, y compris secondaire, tertiaire ou bénévole, soient disponibles.

Mais l'enseignement tertiaire est pratiquement impossible pour les étudiants pauvres de la région des Grands Lacs sans support d'un donateur. Certains activistes Batwa ont proposé qu'un système de bourses internationales soit mis en place par les ONG, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Commission Africaine), ou que les Nations Unies permettent aux étudiants Batwa de poursuivre leur enseignement tertiaire à l'étranger. Ils disent que cela créerait des modèles de rôle positifs, capable de plaider pour leur communauté aux niveaux les plus élevés de la société. D'autres prétendent que l'enseignement tertiaire dans le pays serait meilleur. Les étudiants Batwa pauvres qui suivent un enseignement tertiaire doivent non seulement obtenir le paiement de leurs frais, mais également des bourses de subsistance car ils seraient autrement obligés d'abandonner leurs études pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Progrès accomplis

En même temps, les communautés de toute la région rapportent des changements pour le meilleur. Une personne âgée Mutwa de la communauté Giheta/Gitega au Burundi dit que :

« De mon temps, dans toute la province de Gitega, il n'y avait que cinq élèves Batwa. De nos jours, pour une seule colline,³⁸ il y a au moins 20 ou 30 enfants Batwa. Un autre petit changement est que, même si la marginalisation existe toujours, il y a plus de tolérance envers les Batwa maintenant. On ne nous insulte plus comme avant, quand d'autres enfants venaient nous chasser, nous traitaient de « Pygmées »

et nous insultaient. Même s'ils ne sont pas nombreux, certains sont à l'université. De mon temps, il n'y avait pas d'étudiants à l'université, même pas un seul élève dans un collège ».

Cet exemple, d'avoir quelques leaders, des enfants qui poursuivent leurs études au collège et à l'université, ça encourage d'autres enfants Batwa plus jeunes à continuer et à suivre l'exemple des plus anciens qui sont devant eux. C'est pour cela qu'il y a beaucoup d'enfants plus jeunes qui continuent à suivre ces exemples ».³⁹

L'éducation formelle est également importante pour l'intégration des Batwa parmi leurs voisins. Levi, membre de la communauté Bakiga, travaille avec des communautés Batwa à Kisoro, Ouganda. Les choses ont changé depuis que l'on a autorisé les Batwa à accéder à l'éducation et qu'on leur a donné des terres pour s'installer – les préjugés traditionnels, y compris le refus de partager des boissons et de la nourriture avec les Batwa, se sont estompés.

« Les Bakiga savent maintenant qu'il y a une différence. Ils savent qu'ils ont accès à l'éducation comme eux, certains d'entre eux peuvent même être leurs dirigeants. Certains Batwa perçoivent des revenus, ce n'est qu'une modeste somme mais ça leur permet d'acheter une bouteille de bière locale et de l'apporter ; ils n'ont pas à mendier auprès d'eux. Maintenant, un Mutwa peut boire dans cette tasse et la partager avec le Bakiga. Maintenant, certains Bakiga épousent des Batwa. Il y a une très grande différence entre maintenant et cette époque-là ».⁴⁰

Auto-émancipation

Pour certaines communautés Batwa, il est trop difficile d'accéder aux écoles laïques, que ce soit sur le plan physique ou économique. Dans certains cas, les communautés ont pris le taureau par les cornes. Lorsque la guerre persistait dans sa région, la communauté Mulenge/Mulama de l'Est de la RDC, isolée géographiquement et culturellement marginalisée, a reconstruit des écoles primaires et des collèges pour ses enfants qui, disait-elle, avaient été construits par les premiers colons Batwa de cette région :

« Nous nous sommes posés la question suivante : étant donné que nos enfants n'étudient pas et ne veulent aller nulle part ailleurs pour poursuivre leurs études, parce qu'ils sont marginalisés et discriminés par les enfants des autres communautés, il serait tout aussi bien de créer notre propre école chez nous, ici, afin que nos enfants puissent aussi apprendre à lire et à écrire.

Nous avons tenu notre seconde réunion le 30 août 2003, et nous avons pris la décision de couper des

*bambous, des arbres, des roseaux et de prendre des cordes pour faire le bâtiment de l'école. Le 30 septembre 2003, les cours commençaient et nous lui avons donné à l'école le nom d'un bananier planté dans les rochers par notre ancêtre Mbagwa, que nous appelons E.P. Kigundu Kyambagwa dans notre dialecte. L'école fonctionne grâce aux petits paiements versés par les parents, malgré leur pauvreté ».*⁴¹

L'école E.P. Kigundu Kyambagwa souffre cependant d'un manque d'enseignants, de matériels scolaires et de matériaux de construction pour conserver la structure de l'école intacte.

Dans une communauté juste en dehors de Bujumbura, Burundi, les parents demandent également qu'une école soit construite spécialement pour les enfants Batwa parce que « nous ne pouvons pas envoyer nos enfants à l'école avec les Hutu et les Tutsi car ils craignent d'être battus ».⁴²

Mais chaque groupe de parents et enfants ne pensent pas tous que la séparation d'autres communautés soit la meilleure option. À Nyangungu, dans la province de Gitega au Burundi, une école a été construite par une communauté Batwa elle-même, avec le support d'une ONG Batwa populaire, l'Union Chrétienne pour l'Éducation et le Développement des Déshérités (UCEDD) l'organisme caritatif international Christian Aid. Pour la majorité Batwa, cependant, l'école n'exclut pas les enfants venant d'autres milieux, les parents expliquent :

« Nos prédécesseurs n'ont jamais construit une école, n'ont jamais fait un tel travail qui montrait les capacités des Batwa. Mais aujourd'hui, nous appelons cette école notre école personnelle. Nous l'avons construite de nos propres mains et c'est nous qui avons pris la décision de ne pas exclure les autres, même s'ils nous ont exclus de leur mode de vie. C'est une école qui nous appartient et nous avons plaisir à travailler. Même si elle est importante pour les autres, elle est plus importante pour nous.

C'était difficile de construire notre école. Nous avions la volonté, mélangée à la souffrance. Quand nous étions en train de la construire, les Hutu et les Tutsi se moquaient de nous. Ils disaient que nous serions incapables de construire l'école. C'était la guerre, on passait la nuit dans la forêt, et le lendemain on venait continuer à construire l'école, et ainsi de suite.

*Nous avons passé toute une année sans rien, nos femmes n'avaient pas de vêtements, nos enfants bon plus. Maintenant, les Hutu et les Tutsi commencent à réaliser que les Batwa sont capables de faire quelque chose ».*⁴³

Portée du droit à l'éducation

En réfléchissant au rôle de l'éducation pour la communauté Batwa, il est important de réfléchir à ce que l'éducation est réellement, et ce à quoi elle sert. Elle peut être « l'outil du faible, ou l'arme du puissant »⁴⁴ ; on peut l'utiliser pour renforcer la vie culturelle d'une communauté, ou pour la détruire. Les systèmes d'éducation « reproduisent leurs sociétés, et les perceptions et pratiques positives et négatives de ces sociétés ».⁴⁵ En d'autres termes, les pièges de l'oppression sont interconnectés, et l'éducation fait partie de plusieurs facteurs – par exemple les droits fonciers, la santé et les moyens d'existence – qui peuvent laisser les gens dans la pauvreté et l'éloignement ou les aider à en émerger. Le droit à l'éducation est protégé par le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels des Nations Unies (PIDESC), et un ancien rapporteur spécialement assigné par les Nations Unies au droit de l'éducation a défini les « 4A » de la provision pour l'éducation : Elle doit être « disponible, accessible, acceptable and adaptable » (disponible, accessible, acceptable et adaptable).⁴⁶ Les principes fondamentaux des « 4A » comprennent que l'éducation devrait être gratuite et obligatoire (et si ce n'est pas le cas, l'État devra développer un plan et un calendrier raisonnable pour ce faire)⁴⁷ ; qu'elle ne devrait permettre aucune discrimination contre tout groupe culturel, religieux, linguistique ou ethnique quel qu'il soit ; et qu'elle devrait être appropriée sur le plan culturel. Pour la plupart des Batwa, la réalité est très loin de cet idéal.

L'éducation, en tant qu'un Droit de l'Homme, doit être accessible à tous les enfants. Le droit des communautés minoritaires à l'éducation et/ou à l'échappement de toute discrimination (ce qui mène à des droits égaux pour l'éducation) est garanti par de nombreux instruments de la loi internationale qui a été, ou devrait être, ratifiée par les pays en question. Ceux-ci comprennent : le PIDESC (ratifié par les quatre pays avec la réserve émise par le Rwanda qu'il est uniquement lié par les provisions de sa Constitution) ; la Convention N° 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (ratifiée par aucun des pays en question – ni en fait par aucun pays africain jusqu'ici) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP ; ratifié par les quatre pays) ; la Convention de l'UNESCO contre la Discrimination dans l'Éducation (l'Ouganda a accepté la Convention, mais il ne l'a pas encore ratifiée, tout comme le Rwanda ; elle a été ratifiée par le Burundi en juin 2004) ; et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ; ratifiée par les quatre pays). Les conventions les plus pertinentes – la Convention des Droits de l'Enfant

(CDE) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEFDR) – seront discutées dans une section ultérieure.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (UNDM) stipule que les entités de l'ONU doivent encourager les conditions pour la promotion de l'identité ethnique minoritaire : aucune entité de l'ONU n'a cependant pas dédié de projets promouvant l'éducation des Batwa dans les pays en question.

Enfin, l'abnégation de l'éducation ne peut être un péché d'omission, mais de commission. Comme le remarque Katerina Tomaševski, ancien Rapporteur spécialement affectée à l'éducation par les Nations Unies et rédactrice des « 4A » :

*« un gouvernement qui renie les Droits de l'Homme comme une affaire de politique a peu de chances de dispenser l'éducation et d'accepter ses responsabilités à cet égard. Un tel gouvernement privera probablement son peuple d'éducation de crainte qu'il apprenne que la rébellion contre l'oppression est un droit de primogéniture ».*⁴⁸

Bien que les gouvernements de la région des Grands Lacs ne renient pas ouvertement le principe des Droits de l'Homme, ils sont d'ailleurs signataires de nombreux instruments majeurs de la loi internationale relative à l'éducation, les droits des Batwa sont systématiquement ignorés depuis l'ère coloniale (tout comme ils l'étaient à cette époque). En commençant par la suppression des terres desquelles, en tant qu'habitants de la forêt, ils tiraient leurs moyens d'existence, ce refus des droits s'étend à chaque part de la vie publique dans les communautés rurales établies auxquelles ils ont été obligés de s'adapter. Les agences internationales de conservation et les entités donatrices ont parfois exacerbé ce processus. Alors que la « réalisation du droit à l'éducation peut avoir un effet multiplicateur sur la capacité de réaliser d'autres Droits de l'Homme »,⁴⁹ l'inverse peut également être le cas. À son niveau le plus simple, les gens qui ne savent pas lire ou écrire sont à la merci de ceux qui savent ; ils n'ont aucune recours juridique, ni voix publique ; ils ne peuvent même pas lire un panneau indicateur sans aide.⁵⁰

L'éducation pour les Batwa : la réalité

Pauvreté

Pauvreté dans la région des Grands Lacs

Chacun des quatre pays sous examen minutieux rencontre ses propres problèmes particuliers, historiquement et actuellement. Mais ils ont certaines choses en commun : ils ont tous souffert de l'instabilité, ils sont tous différents sur le plan social et ethnique, et ils sont tous pauvres.

La population de l'Ouganda est estimée être de 29,6 millions de personnes. Toutefois, les données de recensement sont limitées et de nombreuses naissances dans les régions rurales ne sont pas enregistrées. Il est considéré, à l'échelle internationale, comme l'un des pays les plus stables et développés d'Afrique de l'Est, et il a été reconnu être leader de la lutte contre le VIH et le SIDA.⁵¹ Cependant, 31 % de la population ougandaise vit encore sous le seuil de la pauvreté et le revenu par habitant est de seulement 300 USD par an.⁵²

Le Rwanda compte environ 8,9 millions de personnes, et le revenu par habitant est de 250 USD. Bien que la population soit relativement basse, elle est extrêmement dense et les terres fertiles sont fortement demandées. En 1994, le Rwanda a connu le point culminant de nombreuses années de tension civile sous forme du génocide contre le groupe minoritaire Tutsi. Quelques 800 000 Tutsi, des modérés Hutu et Batwa furent tués, et la communauté internationale est peu intervenue. Le Rwanda a depuis lors reçu une assistance financière internationale considérable pour reconstruire le pays – décrite comme « l'argent de la culpabilité » par certains Rwandais – mais le génocide a exercé une influence durable sur l'organisation sociale et la psychologie du pays. On estime que 60 % des Rwandais vivent encore sous le seuil de la pauvreté.⁵³

Le Burundi, avec une population d'environ 6,8 millions de personnes, est similaire au Rwanda pour ce qui concerne l'organisation sociale, le paysage géographique et l'histoire de troubles civils. Des années de conflit ont laissé derrière elles 500 000 morts et 68 % du pays vit sous le seuil de la pauvreté.⁵⁴ Il a été classé par la Banque mondiale comme le quatrième pays le moins développé du Monde. Bien qu'un accord de paix ait été signé en 2005, des bombardements ont été rapportés à l'extérieur de Bujumbura, pas plus tard qu'au mois d'avril 2008.

La RDC est l'un des pays d'Afrique les plus grands, les plus divers sur le plan ethnique, les plus riches en miné-

raux et les moins stables. Avec une population d'environ 60 millions de personnes et un revenu par habitant de 140 USD, il est l'un des pays les plus pauvres du Monde. Des dizaines d'années de désordre et de guerre ont détruit l'économie de la RDC : on a estimé 4 millions de morts depuis 1998. La région Est de la RDC reste la partie la moins stable du pays, avec 1,1 million de personnes déplacées dans le pays et une variété de groupes miliciens menant des attaques et combats.⁵⁵

Le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda sont tous désignés comme des pays pauvres très endettés (PPTE) par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International. En tant que tels, ils disposent de stratégies de réduction de la pauvreté, développées avec l'assistance de ces entités. Ces stratégies, publiées dans les journaux respectifs des pays sous le titre « Stratégie de réduction de la pauvreté », comprennent un planning jusqu'à l'accomplissement de l'objectif du millénaire pour le développement de l'enseignement primaire universel à l'horizon 2015. Les OMD ont été adoptés par les États membres des Nations Unies en l'an 2000, ainsi que par un certain nombre d'agences internationales de développement, et doivent traiter les problèmes humanitaires les plus urgents rencontrés par les pays pauvres du Monde.

L'éducation est donc complètement intégrée dans l'interface entre le développement et des Droits de l'Homme. Les complications des stratégies de développement, en particulier lorsqu'elles sont formulées par la Banque mondiale, ont été largement discutées.⁵⁶

Si s'agit uniquement la réduction de la pauvreté, l'enseignement universel peut réellement ne pas être considéré comme le meilleur moyen sur le plan politique et économique. Et dans aucun des pays en question – ni d'ailleurs dans les pays du monde développé – l'enseignement primaire n'est pas équitablement disponible, accessible, acceptable et adaptable pour tous. Pas même en Ouganda, pour lequel la communauté internationale comprend (de manière erronée) qu'il a déjà implémenté avec succès l'enseignement primaire universel.⁵⁷ Les réalités de l'éducation sont très différentes de ce que l'on peut lire sur papier. Les limitations économiques, les pressions familiales et la crainte de la discrimination jettent une ombre sur les convictions et aspirations des enfants et parents Batwa.

Mais l'éducation n'est pas simplement une stratégie pour la réduction de la pauvreté, c'est un droit, c.-à-d. une exigence a priori. On ne peut pas demander aux pays pauvres de fournir un accès à un enseignement complet

au niveau universitaire pour chacun de leurs citoyens – même de nombreux pays riches du Nord ne le font pas.⁵⁸ Mais ils doivent au minimum mettre en pratique ce qu'ils revendiquent faire sur papier. L'Ouganda et le Rwanda ont atteint le point de post-achèvement de leurs plans PPTE, ce qui signifie qu'ils sont maintenant éligibles pour l'implémentation complète des plans d'allègement de la dette convenus avec la banque mondiale et le FMI. L'un des éléments des plans stratégiques qu'ils ont mis en place pour parvenir à cette étape de post-achèvement est l'enseignement primaire assuré par l'État.

L'Ouganda déclare assurer l'enseignement primaire gratuit pour les quatre premiers enfants de chaque famille ougandaise ; le Rwanda déclare bien progresser sur la voie de l'enseignement primaire universel. À la lumière de la situation des Batwa et des autres communautés pauvres en Ouganda et au Rwanda, aucun des pays n'a en fait complètement achevé ce qu'ils déclarent. Les donateurs ne devaient pas prendre les déclarations pour argent comptant.

Obstacles socio-économiques à l'éducation ⁵⁹

Les opportunités d'éducation sont étroitement liées à d'autres considérations socioéconomiques, y compris les opportunités d'accès aux terres et à la propriété, à la santé, au travail et à la liberté de conservation des valeurs culturelles. Ceci est reconnu par les entités internationales : par exemple, le rapport d'évaluation 2001 de l'UNICEF sur le programme des opportunités complémentaires en Ouganda pour l'éducation primaire (COPE) déclare que les « nécessités économiques constituent la principale force d'exclusion scolaire des enfants ». ⁶⁰ Et dans les régions anéanties par la pauvreté, les Batwa sont souvent les plus pauvres des pauvres. Fréquemment sans terres ou installés sur des terres infertiles, beaucoup d'entre eux sont obligés de travailler pour d'autres, et ce pour des salaires très faibles ou de la nourriture en guise de rémunération. Le taux de mortalité infantile - l'indicateur le plus utilisé étant la pauvreté générale – est très élevé dans les communautés Batwa. Une étude menée par une revue médicale britannique, *The Lancet*, en juin 2006 révélait qu'un enfant Batwa sur quatre meurt à la naissance en Ouganda, près de quatre fois le taux de tout le pays. D'une manière générale, l'accès aux soins de santé est également limité. Comme le rapporte Nyang'ori Ohenjo dans *The Lancet* :

*« Même là où il existe des installations de soins médicaux, de nombreux Pygmées ne s'y rendent pas parce qu'ils ne peuvent payer les consultations et les médicaments, n'ont pas les documents et cartes d'identité nécessaires pour se déplacer ou obtenir un traitement hospitalier, ou sont sujets à des traitements humiliants et discriminatoires ».*⁶¹

Les Batwa rwandais, congolais et burundais rapportent également rencontrer des problèmes pour accéder aux soins de santé parce qu'ils doivent parcourir de longues distances pour se rendre dans les centres médicaux, et il faut ajouter à ceci la discrimination et le coût.⁶²

Les Batwa rencontrent souvent des difficultés pour trouver un emploi permanent et correctement rémunéré à cause de leur statut marginalisé et de l'analphabétisme. Les femmes Batwa tombent souvent dans la prostitution dans les villes pour augmenter leurs faibles revenus ; elles sont très peu payées, ou parfois payées en bouteilles de bière. Les femmes et jeunes filles Batwa rapportent que les enseignants masculins les harcèlent sexuellement, et qu'elles tombent dans des embuscades sur le trajet entre la maison et l'école. Elles rapportent que ces abus sexuels ont pour conséquence des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, de faibles résultats à l'école et un retrait de l'école à cause des relations qui s'établissent.⁶³ Certains Batwa travaillent encore en servitude, une forme d'esclavage.⁶⁴

Enfin, un problème très important pour les Batwa – comme pour beaucoup de communautés minoritaires du monde entier – est le manque de terres. Les Batwa ont souffert dans chacun des pays en question d'une lacune dans la loi concernant les droits fonciers et les populations de chasseurs-cueilleurs qui laissent peu d'empreintes permanentes sur leurs espaces vitaux. Parce que les terres des Batwa n'étaient pas enregistrées au cadastre au moment des expulsions, les Batwa les ont perdues : les terres Bantu enregistrées ont été compensées.⁶⁵

Dans un article paru dans un journal ougandais, *Daily Monitor*, à la suite du rapport du *Lancet* publié en 2006 sur la situation des Batwa, le Secrétaire du district de Kisoro pour la production et les ressources naturelles décrivait les problèmes apportés par les gens sans terre. Les Batwa traînent⁶⁶ dans les villes de Kisoro et Bundibugyo, dit le Secrétaire. « Ils vagabondent [sic] dans les rues... sans endroit où habiter ni récoltes à cultiver, et sans rien à manger. Certains d'entre eux font les poubelles pour manger ». ⁶⁷

Tous ces facteurs économiques et sociaux exercent un impact sur l'éducation. Le manque de nourriture et de sécurité financière a pour conséquence que les enfants ne vont pas à l'école parce qu'ils ont faim, ou parce que leurs parents les rappellent pour travailler afin d'aider à se procurer le prochain repas.

*« Lorsque les enfants arrivent à l'école, ils n'ont pas mangé chez eux, et il en résulte une faiblesse intellectuelle. Quand ils retournent chez eux affamés, ils doivent redoubler, et c'est pour cela que certains d'entre eux parviennent à l'âge de 18 ans sans avoir progressé. C'est la pauvreté qui ralentit les progrès de ces enfants ».*⁶⁸

Une santé précaire, chez les enfants ou les soutiens de famille, résulte également en de l'absentéisme.

Pour les communautés expulsées de leurs habitats forestiers et qui n'ont pas encore pu trouver de terres où s'installer,⁶⁹ il peut être impossible de commencer à aller à l'école. Kenneth, un étudiant Batwa (âgé de 20 ans de Kitariro, Kanungu, Ouganda, a récemment terminé son cycle d'études secondaires. Il a commencé l'école plus tard que les autres enfants :

*« À cette époque, nous ne pouvions pas payer les frais de scolarité, on se déplaçait tout le temps. Avant que j'aille à l'école, afin que l'on s'installe dans nos communautés, on était harcelés, mais plus maintenant. Pourquoi ? Parce que nous étions sales, nous avions l'air sale, nous n'avions pas de vêtements et nous devions vivre ».*⁷⁰

Les communautés qui ne sont plus nomades ne possèdent pas obligatoirement les équipements pour vivre la même vie que les communautés voisines. Dans une communauté à Gasabo, au Sud du Rwanda, on rapporte que les points d'eau les plus proches sont à une heure de marche des cabanes en bambou et polyéthylène qui leur servent de maisons. « Ceci fait qu'il est très difficile de nous laver et de laver nos vêtements. Et si on arrive à l'école sans s'être lavés, on nous renvoie à la maison ».⁷¹

C'est le gouvernement qui a donné ces terres à la communauté il y a des dizaines d'années, après son expulsion de la forêt. Ses membres aimeraient construire des maisons plus permanentes, mais le type de sol rend ceci impossible : « Il y a beaucoup de rochers ici, et nous n'avons pas les outils qui pourraient nous permettre de creuser ».⁷²

La vie en forêt manque aux communautés qui ne sont pas installées ou qui vivent sur des terres pauvres. Les membres de la communauté Buyungule, près du parc national Kahuzi Biega en RDC, subsistent sur des terres au milieu d'une plantation de thé. Les propriétaires ne leur permettent pas, disent-ils, d'aller chercher de l'eau aux robinets qui sont à proximité, ils sont donc obligés de parcourir plusieurs kilomètres pour aller chercher de l'eau à la source la plus proche. Ils trouvent qu'il leur est difficile d'obtenir un travail régulier, correctement rémunéré dans les communautés avoisinantes, et qu'ils ne peuvent pas se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école. La vie « établie » leur a jusqu'à présent apporté peu de choses positives, et ils disent qu'ils vivaient mieux dans la forêt.⁷³

Les coûts cachés de l'éducation

« gratuite »

Le manque d'équipement scolaire, d'uniformes et de chaussures représente également un sérieux problème pour

les enfants Batwa, qui rapportaient être renvoyés chez eux par les enseignants à cause de cela.⁷⁴ Libérate Nikayenzi, l'un des six membres Batwa du Parlement au Burundi et membre du Sénat burundais, est également Président de l'organisation de support Batwa burundaise « Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa » (UNIPROBA). Les problèmes matériels se transforment en problème de respect de soi pour les enfants Batwa, rapporte-t-elle.

*« Nous avons encore besoin de supporter les enfants. Au début de l'année, par exemple, nous avons trouvé des enfants qui étaient habillés très différemment des autres, parce que vous pouviez voir à l'école un garçon portant une chemise de son père et une fille portant une jupe de sa mère... et ils se sentaient très différents des autres élèves. S'ils commencent l'année scolaire comme ceci, ça continue pendant toute l'année, le support doit donc commencer dès le début de l'année ».*⁷⁵

Dans certaines régions, l'éducation gratuite peut ne pas être gratuite à cause des frais indirects qui doivent être payés aux autorités locales ou aux enseignants. Les enseignants fonctionnaires de toute la région perçoivent des salaires relativement faibles et ils ne sont parfois pas payés pendant plusieurs mois. Leurs frais de transport ne leur sont probablement pas payés, ce qui fait qu'il peut leur être difficile d'aller travailler. Par conséquent, de nombreuses écoles connaissent non seulement des effectifs faibles de la part des élèves, mais également de la part des adultes qui sont censés venir enseigner. Les « frais de motivation » sont des frais supplémentaires payés par les parents aux enseignants fonctionnaires ougandais en retour de l'admission de leurs enfants à l'école. Pour les familles pauvres, ce coût, cependant faible, peut être difficile à payer. En Ouganda, un système informel « d'association parents-enseignants » est en place, qui demande en fait aux parents de compléter le salaire des enseignants. Cette « motivation » est ouvertement rapportée aux autorités de l'éducation du Sud-Ouest de l'Ouganda⁷⁶ et elle est parfois maintenue par les écoles comme préalable à l'admission, comme l'atteste une communauté de Kabale, Ouganda :

*« Normalement, ils nous harcèlent pour le paiement des frais, puis ils chassent nos enfants de l'école. Quand les enfants restent assis là pendant quelques jours, l'administration de l'école vient les chercher en disant qu'ils doivent retourner à l'école. Puis ils viennent disant qu'ils veulent 1 000 UGX pour chaque élève, mais nous n'avons pas cet argent. À cause de ces 1 000 UGX, les enfants sont restés assis là pendant deux jours avant qu'on les rappelle ».*⁷⁷

Manque de réseaux de support des communautés

Il n'y a pas que les enfants Batwa qui rencontrent des problèmes de ressources et des conditions de vie pauvre. Mais dans de nombreuses communautés pauvres, ceux qui sont dans une famille nombreuse et qui ont de l'argent l'utilisent souvent – en fait ils sont socialement obligés de l'utiliser - pour supporter les enfants brillants dont la famille immédiate n'a pas les mêmes ressources.⁷⁸ Parce que les communautés Batwa sont petites et isolées, et uniformément pauvres, leur accès aux ressources de famille nombreuse est très limité par rapports à leurs autres voisins pauvres. À cause de leur histoire de nomades, de déplacés, les Batwa ont souvent perdu contact avec leurs proches ; donc, même si leurs proches avaient des ressources, ils n'ont pas les connexions familiales étendues des autres peuples de la région. « Même s'ils connaissent des Batwa dans d'autres communautés, ils craignent souvent de sortir pour leur rendre visite, de peur d'être attaqués sur le chemin ».⁷⁹

De plus, des fonds supplémentaires sont formellement disponibles pour les personnes d'une certaine région – par exemple une proportion des revenus des parcs nationaux ougandais est théoriquement retournée aux communautés voisines des parcs – ils sont distribués par les chefs des villages, qui sont rarement Batwa et qui, face à la multiplicité des besoins, peuvent délibérément les exclure du partage des bénéfices, les duper et/ou les contraindre à accepter qu'ils n'ont pas de réclamation.⁸⁰

Janine, 15 ans, de Cibitoke, Burundi, raconte une histoire connue du manque de support aux familles :

« J'allais à l'école dans une autre commune⁸¹ en face de mais je viens juste de la quitter. Mes parents sont morts pendant la guerre et il n'y avait aucun autre membre de la famille qui pouvait prendre mes études en charge. C'est ainsi que j'ai pris la décision d'abandonner mes études parce que personne ne pouvait m'aider. Je suis prête à retourner à l'école, mais j'ai besoin de lunettes ».⁸²

Kenneth – Ouganda

Comme la plupart des jeunes gens de son âge, Kenneth, 20 ans, est plus disposé à parler de football que des rigueurs de l'éducation. Il n'y a aucune surprise à ce qu'il saisisse l'opportunité de discuter de ses équipes préférées lorsqu'il parcourt les pages sportives du *Daily Monitor d'Ouganda* – Kenneth a une lourde responsabilité sur les épaules.

Supporté par le Centre d'examen de santé de la communauté Bwindi (CESCB), Kenneth a été le premier Mutwa à suivre des cours au prestigieux Budu King's College, et le premier de son pays à entrer à l'université. S'il atteint son objectif de devenir médecin, il sera à nouveau le premier Mutwa d'Ouganda à parvenir à une telle position d'élite – menant à de forts espoirs de devenir l'ambassadeur de son peuple.

« L'école est importante parce que nous voulons étudier, obtenir un métier et nous occuper de notre peuple », dit Kenneth. « Nous n'avons jamais étudié auparavant, nous avons maintenant cette chance ».

Mais le chemin menant au succès universitaire de Kenneth n'a pas été facile. Il a commencé l'école plus tard que les enfants non-Twa parce que sa famille, qui venait d'être expulsée de la forêt, devait voyager de communauté en communauté pour trouver la nourriture et l'abri qu'elle pouvait. La famille a fini par s'installer près du CESCB et il a eu la chance, enfin, de pouvoir aller à l'école. Kenneth pense que, à l'avenir, d'autres jeunes Batwa pourront parvenir à un enseignement complet.

« Je n'ai pas le bon âge parce que si j'avais pu étudier quand j'étais plus jeune, je serais maintenant sur le point de terminer, mais j'ai commencé quand j'étais plus âgé. Mais maintenant les jeunes essaient ; ils sont encore jeunes, s'ils terminent quand ils auront notre âge, ce sera bien ».

Le père de Kenneth, Geoffrey, a de grands espoirs pour son fils et pour les autres jeunes comme lui. Bien qu'il existe maintenant des programmes d'alphabétisation pour les adultes et des initiatives pour éduquer les enfants Batwa, il n'y a cependant pas suffisamment de Batwa éduqués, il est donc toujours nécessaire que des étrangers sympathiques les défendent. Mais à mesure que les Batwa acquièrent eux-mêmes des compétences d'alphabétisation et une éducation d'un niveau plus élevé, ils commencent à mieux pouvoir parler pour eux-mêmes et revendiquer leurs droits :

« Nous avons besoin d'un avocat qui pourra nous dire quels sont nos droits. Nous ne savons ni lire ni écrire, nous ne pouvons donc pas rédiger les courriers que nous devons envoyer. S'il n'y a pas de Batwa éduqués, nous avons besoin d'un avocat pour nous aider; plus tard, ce seront nos enfants qui s'en chargeront »

(Source : Interview avec l'auteur, Bwindi, Kisoro, Décembre 2007.)

Pour qu'une famille soit motivée à faire poursuivre les études de ses enfants, elle doit être sûre que cela apportera des avantages et mènera à de meilleures conditions de vie. Même si l'éducation est disponible, cela demande des sacrifices et risques à toutes les familles pauvres qui veulent aider leurs enfants à poursuivre des études primaires, et certainement secondaires et tertiaires. Bien que les parents Batwa disent qu'ils peuvent voir le potentiel positif de l'éducation, la discrimination demeure un fardeau paralysant.

Discrimination

Pour que l'éducation puisse être accessible, elle ne doit pas être discriminatoire.⁸³ Ceci n'inclut pas seulement la discrimination directe, mais aussi la discrimination indirecte : La provision d'installations inadéquates, un programme scolaire de niveau inférieur, un terrain de jeux non nivelé.⁸⁴

Les enfants Batwa subissent une discrimination directe et, le plus souvent, une discrimination indirecte.

Préjudice

Les Batwa ont historiquement été considérés comme « autres »,⁸⁵ on disait d'eux qu'ils étaient sales, rachitiques,⁸⁶ retardés, paresseux, et imprégnés de pouvoirs magiques à cause de leur vie dans la forêt. Au Rwanda, les certains non-Batwa les traitent de « moutons ».

Ceci est dû à la croyance que les Batwa mangent des aliments tabous.⁸⁷

En Ouganda, on parle d'eux comme des étrangers. Un haut fonctionnaire du district de Kabale, au Sud de l'Ouganda, informait l'auteur que les Batwa :

*« ... ne sont pas originaires d'Ouganda, ils sont arrivés du Rwanda et du Congo en 1958, au moment de la guerre civile. Ils sont arrivés et ont commencé à s'installer avec des Ougandais, certains bons Samaritains leurs ont donné des huttes couvertes de chaume. Plus tard, ils ont décidé de rester ensemble – c'est parce que ce sont des combattants, ils ont des arcs et des flèches ».*⁸⁸

D'autres interviews témoignent du manque de volonté institutionnelle, au niveau du district en Ouganda, d'aborder les problèmes des Batwa. La raison la plus fréquemment donnée pour leur négligence est que les Batwa eux-mêmes ne veulent pas apprendre. Le fonctionnaire précédemment cité continuait en disant que les Batwa étaient intelligents, qu'ils pouvaient faire des travaux innovants, mais il prétendait :

« ils se sont montrés réfractaires à l'éducation. Ce n'est pas facile de transformer la vie des Pygmées. Ils n'ai-

ment pas travailler, ils aiment travailler pour d'autres personnes et le travail aux champs ne les intéresse pas, ils partent mendier. Ils ne veulent pas manger avec vous, ils ne veulent pas s'asseoir aux côtés des Ougandais. Même si vous leur donnez du savon, ils ne s'en serviront pas ».

Un dirigeant des services de l'éducation, également à Kabale, répercutait cette opinion : « Je suis allé les voir il y a une dizaine d'années, et ils vivaient encore dans les arbres. J'avais entendu dire qu'ils ne voulaient pas aller à l'école, j'ai donc essayé de les persuader mais ils n'ont pas voulu y aller.⁸⁹

Les mots peuvent faire aussi mal que le font les bâtons et les pierres, et leur influence peut s'étendre encore plus. En Ouganda, la caractérisation des Batwa comme non-Ougandais pouvait être utilisée au niveau local comme justification des retenues des ressources publiques. Il existe également des croyances sur les propriétés magiques que le peuple Batwa possède. Elles peuvent parfois être avantageuses pour les Batwa,⁹⁰ mais elles comportent également une face dangereuse. La croyance disant que le mal de dos peut être guéri en couchant avec une femme Mutwa se fait sentir un peu partout dans la région des Grands Lacs. Elle mène à des actes d'abus sexuels, de prostitution, et à la propagation des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, dans la communauté Batwa. La croyance disant que la chair des Pygmées détient des propriétés magiques a contribué aux actes de cannibalisme susmentionnés lors des récents conflits en RDC.⁹¹

Discrimination dans les livres de lecture

« Gatwa le Potier. Un jour, alors qu'il rentrait chez lui après le marché, il était triste parce qu'il n'avait vendu aucun de ses pots. Il rencontre un passant sur la route qui le salue poliment et lui demande du travail. Gatwa accepte. Le nouvel employé dit qu'il commencera à travailler à la tombée de la nuit.

Le nouveau employé de Gatwa lui demande une lampe, de l'eau et 10 mètres cubes d'argiles et avertit Gatwa de ne pas venir le voir pendant qu'il travaillera toute la nuit. Alors qu'il était assis près du feu cette nuit-là, Gatwa entend un bruit terrible venant de l'atelier, avec des éclats de rire de temps à autre. Curieux, il s'approche prudemment de l'atelier et jette un coup d'œil du coin du mur... et il voit toute une rangée de diabolotins en train de fabriquer les pots. Il s'enfuit tout effrayé.

Mais malgré le choc, lorsque le nouvel employé demande à Gatwa de compter les pots le lendemain matin, il est transporté d'avidité. 40 000 pots ! Gatwa va chercher du bois cette nuit-là afin que les diabolotins puissent y installer les pots, et il va chercher

de la peinture le lendemain afin qu'ils puissent les terminer. Le jour du marché, il apporte ses pots diaboliques au marché. Les diabolins l'aident à tous les vendre.

Mais la fois suivante, quand Gatwa se rend au marché, personne n'achète ses pots. En fait, tout le monde vient le voir en criant et en se plaignant : les autres pots étaient jolis, mais ils se sont cassés dès qu'on y a versé de l'eau ! Ils disaient que Gatwa ne les y reprendrait plus. À partir de ce jour-là, Gatwa ne vendit plus aucun pot, et il tomba dans la pauvreté ».

Ce sont des extraits du livre « Gatwa le Potier », utilisé dans les écoles rwandaises comme exercice de mémoire pour les enfants de l'école primaire. Bien que dans les librairies de Kigali où l'auteur s'est rendu, on lui ait affirmé que Gatwa le potier était épuisé, les activistes rapportent qu'il est encore utilisé dans les écoles rwandaises francophones.⁹² Le livre illustre la manière dont un matériel de programme scolaire mal choisi peut objectiver et marginaliser les enfants minoritaires.

Gatwa – qui est à l'évidence un potier Batwa – est avare, prêt à travailler avec des forces diaboliques, et tombe dans la pauvreté à cause de ses propres mauvaises actions.

Attitudes des enseignants et impact sur les enfants

C'est dans ce cadre complexe sur le plan historique et linguistique de perpétuation du mythe que les enfants Batwa doivent affronter les écoles laïques. Les incidents de discrimination directe ont un effet puissant sur les élèves.

« L'autre jour en classe, le maître a donné en exemple des Batwa de la région des Grands Lacs, disant que les Batwa ont des cheveux comme des oiseaux et qu'ils sont toujours nus. Quand nous avons entendu ceci, nous étions très mal à l'aise, nous ne pouvions pas étudier car ça nous blessait profondément. Et quand les autres enfants ont entendu cela, quand ils sont sortis de la classe, ils ont commencé à nous traiter d'oiseaux et ça nous a fait mal.

« Les enseignants ne font rien d'autre que d'encourager les gens qui nous insultent à continuer. Les enseignants disent : « vous rejetez ces noms mais vous, les Batwa, ne valez rien et vous ne poursuivrez jamais vos études. Vous n'êtes pas faits pour apprendre ou étudier ». Ma grande sœur devait entrer en 5ème et 6ème année [de l'école primaire], mais elle n'a pas pu parce qu'ils lui ont dit « Non, tu es Mutwa et tu ne peux pas continuer ».⁹³

Un groupe d'élèves de la communauté Giheta, Burundi, âgés de 12 à 15 ans, disent la même chose, mais il existe

des situations similaires dans toute la région. Des activistes Batwa populaires basés à Ruhengeri, Rwanda, expliquent comment :

« Chaque mauvaise chose ou abus sont liés aux Batwa. Si quelqu'un veut insulter un ami ou un collègue, il dit « Regarde ce mauvais Mutwa ». Ça concerne aussi parfois les écoles... [les enfants Batwa] ne peuvent être ouverts avec vous, ils ne peuvent pas tout vous vous dire. Mais vous découvrez qu'ils disent à leurs parents qu'ils ne veulent pas aller à l'école aujourd'hui parce qu'il s'est passé ceci ou cela, quelqu'un m'a insulté, que je suis comme ça et parce que j'ai fait ça ».⁹⁴

Martin, jeune employé rwandais travaillant pour une ONG, fut l'un des premiers de son pays à aller à l'université, il se sentait incapable de parler de toute son histoire et de révéler son identité aux autres étudiants : « Quand je suis allé à l'université, je n'ai dit à personne que j'étais Mutwa. J'avais peur de ce qu'ils pourraient dire et que ça crée des difficultés pour mes études ».⁹⁵

À l'école de l'Espoir de Nyangungu, Burundi, mentionnée ci-dessus, la communauté voit son école comme une manière de s'assurer que ses enfants recevront un enseignement, et qu'ils adopteront une attitude positive contre la discrimination dont ils sont historiquement victimes – et qu'ils revendiqueront dignité et respect en faisant preuve de tolérance.

« Nous refusons la discrimination. Nous avons souffert de discrimination et de marginalisation de la part d'autres communautés, mais nous ne voulons pas nous venger de ceci. Nous voulions montrer, nous venger nous-mêmes de l'opresseur par un travail qui proviendrait de nous. Ceci est un autre moyen de nous venger nous-mêmes de l'opresseur ».⁹⁶

La discrimination au sein d'autres communautés est quelque chose qui doit être abordé par les agences et gouvernements locaux et internationaux à une échelle plus étendue que ce n'est le cas actuellement. En termes d'éducation, cela peut décourager les enfants Batwa d'aller dans les écoles laïques au niveau primaire ou secondaire, ou ils peuvent craindre de révéler à leurs enseignants et aux autres enfants leur origine ethnique. Il faut former les enseignants afin qu'ils puissent reconnaître la discrimination dans leur propre comportement, celle d'autres enseignants, et d'autres enfants, et comment réagir s'ils observent une telle situation. Certains cas de discrimination sont involontaires, d'autres ne le sont pas. Tout révèle un manque de sensibilisation de la part des enseignants aux besoins des communautés minoritaires.

Vital Bambanze – Burundi

Vital Bambanze est un activiste burundais âgé de 35 ans, qui fut l'un des premiers Batwa à recevoir un enseignement complet dans son pays. Vital a essuyé les plâtres des difficultés que l'éducation représente pour le peuple Batwa :

« À notre époque, si vous étiez Batwa, vous étiez mis à part des autres enfants. Pour ce qui me concerne, je m'asseyais à côté de mon frère sur le banc que mon père avait fabriqué parce qu'on nous interdisait de nous asseoir à côté des autres enfants de la classe. Mais maintenant, les enfants Batwa peuvent s'asseoir à côté des autres enfants, Hutu et Tutsi ».

L'école n'était pas un endroit facile où il faisait bon être pour les enfants Batwa de l'époque de Vital, dit-il, mais ses parents étaient convaincus qu'il devait y aller – et utilisaient parfois plus que la persuasion.

« Pour nous qui allions à l'école, nous étions aidés par nos parents qui nous obligeaient à y aller, par force parfois. « Quand mon frère et moi allions à l'école, nous étions battus par d'autres enfants et parfois par les enseignants, mais, parce que notre père nous poussait, si nous nous étions cachés dans la forêt, ils nous aurait retrouvés et battus. On n'avait pas le choix – on devait y aller, il valait mieux être marginalisés à l'école qu'être battus par notre père ! »

Il y a encore des problèmes économiques, et des problèmes de marginalisation, mais le travail des organisations Batwa associé à la volonté dans certains services du gouvernement donne espoir que l'on puisse continuer à améliorer les choses pour les enfants Batwa du Burundi, dit Vital.

« Il y a une sorte de sensibilisation des autorités locales pour encourager les enfants à aller à l'école, ce qui peut inclure les Batwa. Et maintenant, le programme national d'éducation planifié pour tous les enfants peut aider certains Batwa, et on constate une réduction significative de la marginalisation des Batwa à l'école.

Mais le problème que nous avons est que les enfants n'ont pas assez d'uniformes, ils n'ont ni cahiers ni stylos. Si les enfants portent des vêtements qui sentent mauvais, les autres enfants vont les marginaliser. Et pour les enfants Batwa des collèges, il y a le problème du manque d'argent, ils ont plus de besoins, ils n'ont pas d'uniformes, ils ne peuvent payer les frais de scolarité, ils n'ont rien et la plupart sont obligés d'abandonner l'école plutôt que de poursuivre ».

(Source : Interview avec l'auteur, Bujumbura, Mars 2008.)

Les enfants doivent disposer d'un moyen pour rapporter la discrimination dont ils sont victimes, et des évaluations régulières doivent être entreprises par le gouvernement et la société civile pour savoir si les écoles observent les réglementations mises en place.

Les lois rwandaises contre la discrimination et les abus ethniques, par exemple, sont très strictes mais elles doivent être appliquées.

Discrimination sexuelle

Les femmes et jeunes filles Batwa disent qu'elles pensent être les égales des hommes, et que chacune pourrait être dirigeante. Charity, jeune femme Mutwa de Kabale, Ouganda, dit :

« L'éducation apporte la guidance. Une femme qui a reçu une éducation sait ce qui doit être fait, elle apporte des connaissances des différents problèmes et recommande donc vivement aux parents d'emmener leurs enfants à l'école. Les femmes peuvent être dirigeantes en termes de personnel médical, elles peuvent

être infirmières ou enseignantes, ou autres, elles peuvent être exemplaires ».⁹⁷

La société Batwa est traditionnellement relativement égalitaire, les femmes étant moins victimes de discrimination dans les sociétés Bantu.⁹⁸ Cependant, dans les communautés Batwa pauvres, comme dans les communautés pauvres partout ailleurs, les femmes ont tendance à souffrir d'un accès réduit aux ressources à cause des obligations familiales, en particulier les demandes de maternité. D'autres problèmes rapportés par les femmes Batwa en RDC et en Ouganda spécifiques aux filles, comprennent le besoin d'aider leurs familles à trouver de la nourriture en périodes de famine.⁹⁹

D'après Libérate Nikayenzi, qui devint la première femme Mutwa à accéder au gouvernement du Burundi, les jeunes filles doivent faire face à des défis supplémentaires. Il était difficile d'étudier à son époque et ça l'est toujours à cause des défis et responsabilités supplémentaires auxquelles les femmes Batwa doivent faire face.

Les jeunes filles ne sont pas encouragées à poursuivre des études parce qu'elles doivent aider leurs mères et, dans la culture des Batwa, les jeunes filles se marient très jeunes, généralement à l'âge de 15 ans. Il existe de nombreux facteurs qui les poussent à se marier très jeunes ; la plupart des jeunes filles se marient avant l'âge de 20 ans. Il y a beaucoup de divorces, de séparations et même de mortalité à cause des mariages précoces, lorsque les jeunes filles ne sont pas encore mûres et souffrent de complications pendant la grossesse ».¹⁰⁰

Le traitement des jeunes filles Batwa représente l'extrême de la façon dont la société voit les femmes, dit Bernard Mujuni, Fonctionnaire principal du développement social/Coordinateur du programme des Droits de l'Homme à la Commission sur l'égalité des chances du Ministère Ougandais du Genre, du Travail et du Développement Social : « Si une jeune fille Matwa va à l'école, elle souffrira de discrimination. Si elle n'a pas de serviettes hygiéniques,

elle devra rester chez elle lorsqu'elle aura ses règles. Nous devons rendre la communauté Batwa plus forte.

Assimilation/intégration d'une éducation culturellement appropriée

Bien que la langue Batwa ait disparu dans les communautés établies, il existe encore des régions de connaissances culturelles importantes pour les communautés Batwa qui pourraient être conservées dans l'enseignement. Les chasseurs-cueilleurs et les anciens chasseurs-cueilleurs ne sont pas « un « vestige » du passé, hors de propos ».¹⁰¹ Les communautés Batwa valorisent de nombreux aspects de leur histoire et de leur culture traditionnelle. Elles souhaitent également participer à la vie publique de leurs pays, et bénéficier des progrès modernes, par exemple la médecine.

L'éducation formelle est également considérée comme importante – d'ailleurs la plus importante de toutes – par

Hon. Libérate Nikayenzi – Burundi

Lorsqu'elle est devenue membre du Parlement burundais en 1997, l'Honorable Députée Libérate Nikayenzi a remporté un double succès. Elle était non seulement une femme, mais aussi une Mutwa – aucune de ces deux catégories n'étaient les préférées des membres du gouvernement.

« Dans notre région, nous étions menacées par nos camarades de classe, mais aussi par nos enseignants. Même à l'église, j'étais traitée différemment. Mais aujourd'hui, je crois vraiment que la marginalisation dans les écoles n'est plus aussi forte parce que nous avons commencé à mettre les problèmes des Batwa à la lumière du jour. Nous avons toujours critiqué le comportement des enseignants envers les enfants Batwa. Nous avons toujours parlé de l'exclusion à l'école.

La vie change pour les Batwa du Burundi en d'autres manières, dit Mme Libérate :

« En fait, nous laissons derrière nous les traditionnelles activités de chasse, de pêche, de fouille et de poterie. La poterie qui demeure est primitive ; si nous nous tournons du côté du Rwanda, il existe un projet de poterie pour les Batwa qui est réellement très impressionnant.

Les Batwa veulent maintenant vivre de l'agriculture, comme tous les Burundais. Le problème, c'est les

terres. Malgré le fait que le gouvernement ait fait des efforts pour la distribution des terres, nous ne sommes pas encore satisfaits car les Batwa ne peuvent pas tous avoir accès à ces terres.

Ne pas avoir de terre est une forme d'esclavage. En fait, être Mutwa c'est comme porter un fardeau, c'est lourd ».

De nos jours, plusieurs autres Batwa ont suivi la piste tracée par Mme Libérate – la Constitution accord des sièges pour trois députés Batwa et trois membres Batwa du Sénat. Mais il y a encore des progrès à faire. Les députés Batwa ne sont toujours pas élus par le public, mais nommés – choisis par d'autres membres du Parlement. Et, bien qu'étant une pionnière, Mme Libérate n'est pas toujours respectée en tous lieux.

« Même moi, bien qu'étant députée, certains m'appellent par mon prénom, et non « Honorable ». D'autres députés sont mieux accueillis que moi par les autorités dans certaines des régions où ils se rendent.

C'est l'éducation qui nous mènera à un nouveau niveau d'intégration. Mais les donateurs n'acceptent pas de financer ce domaine parce qu'ils pensent ne pas pouvoir évaluer facilement les résultats de ce financement. Même s'ils le supportent, ce sont des petites sommes qui ne peuvent pas couvrir tout le pays ».

(Source : Interview avec l'auteur, Bujumbura, Mars 2008.)

les Batwa. Et la provision d'un enseignement approprié sur le plan culturel peut également englober l'ajustement d'une scolarité formelle au style de vie de la communauté minoritaire en question. Dans la région Est de l'Ouganda, les horaires de l'école pour le groupe ethnique Karamojong sont adaptés à leur style de vie de gardiens de troupeaux.

En RDC, les communautés Batwa rapportent que les enfants des communautés vivant dans les forêts quittent l'école pour aider à la cueillette des fruits et à la chasse.¹⁰² La saison de récolte du miel connaît également une importante baisse d'effectifs des enfants Batwa dans de nombreuses régions.¹⁰³

Le problème d'identité culturelle des communautés Batwa est complexe, mais ce n'est pas une excuse pour que les gouvernements régionaux et les ONG nationales et internationales l'ignorent.

Le « développement » pour les Batwa est souvent considéré par les ONG nationales et internationales exclusivement comme l'encouragement d'un style de vie rural, établi. En fait, pour de nombreux Batwa, en particulier au Burundi et au Rwanda, la vie dans la forêt est maintenant trop éloignée pour y retourner. Mais il est possible que certaines communautés Batwa aient été « sensibilisées » par des ONG pour considérer l'agriculture et une vie « moderne » comme une amélioration de leur existence précédente en tant que chasseurs-cueilleurs nomades. Des employés non Batwa d'une ONG ont à plusieurs reprises exprimé l'opinion¹⁰⁴ que ce qui est disponible pour les Batwa, s'ils ont de la chance, c'est une assimilation complète dans les cultures dans lesquelles ils vivent. Aucun Mutwa n'a vu ceci comme souhaitable. Le dirigeant d'une ONG Mutwa du Burundi parlait avec tristesse d'une discussion qu'il avait eue avec un politicien à ce sujet. Le politicien lui avait demandé, dit-il, s'il était marié à une femme Mutwa. Quand il a répondu qu'il l'était, le politicien a dit : « Vous faites partie des quelques-uns. Et dans quelques années, votre peuple disparaîtra ». ¹⁰⁵

Les Batwa au Rwanda

L'identité Batwa, dans la mesure où elle devrait être reconnue et préservée, est un sujet litigieux pour les quatre États en question. Le cas le plus extrême est le Rwanda, qui ne reconnaît pas du tout les regroupements ethniques.

Un programme d'histoire pour le Rwanda a récemment été développé par le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Berkeley, États-Unis, conjointement avec le gouvernement rwandais. Il renforce le projet officiel de culture nationale du gouvernement rwandais : « les nouvelles identités Hutu-Tutsi-[Ba]Twa... ont été imposées et mises en circulation par la bureaucratie coloniale et postcoloniale au début des années 30,¹⁰⁶ déclare-t-il lors d'une discussion sur la nature d'appartenance à un clan.

Il existe une structure substantielle de preuve universitaire supportant l'idée que les désignations Hutu et Tutsi¹⁰⁷ étaient à l'origine sociales – que vous puissiez devenir Hutuisé ou Tutsifié en fonction de votre richesse et de votre statut – et qu'elles ont été seulement renforcées en distinctions « ethniques » par les théories racistes des puissances colonisatrices. D'autres discutent ceci, ou une partie de ceci, bien qu'il soit clair que la construction des identités Hutu et Tutsi est complexe et controversée.

À cause de cette histoire de conflit Hutu-Tutsi, atteignant son point culminant avec le génocide des Tutsi en 1994, « l'ethnicité » est considérée être, par tous les partis du Rwanda, un sujet fortement sensible - voire même dangereux.

Toutefois, le cas des Batwa n'est pas identique à celui des regroupements sociaux des Hutu et des Tutsi : leur culture et leur histoire les rend particuliers. De nombreux Batwa discutent donc que l'identité Batwa ne peut être réunie avec l'identité des Hutu et des Tutsi.

Dans la politique de l'éducation, comme dans chaque aspect de la société rwandaise, le problème de l'intégration et de la réconciliation entre les différents groupes sociaux est au sommet de l'agenda. Daniel Eugene Rudasingwa est directeur du programme Girubuntu, qui dirige une école maternelle et trois écoles primaires avec des places assistées pour les enfants pauvres. Il explique que le principe de ses écoles de ne pas reconnaître les minorités est dirigé vers la création d'une ambiance dans laquelle tout le monde est égal – et par conséquent le nombre d'enfants Batwa n'est pas automatiquement enregistré :

« Nous avons certains enfants que nous parrainons – la majorité d'entre eux sont des orphelins du génocide. Nous avons des groupes minoritaires – les Batwa. Nous essayons de supprimer l'écart entre les riches et les pauvres. Nous avons donc des enfants de familles aisées et des enfants de familles très pauvres, nous essayons de les regrouper pour aider à panser les blessures psychologiques que les enfants pauvres pourraient avoir.

*Mais nous ne les comptons pas. Nous pouvons le faire si nécessaire, mais il n'y a eu aucun besoin de compter qui est Batwa, qui est quoi, parce que nous essayons de contrer la discrimination ».*¹⁰⁸

Le directeur du collège, Isaac Byamukama, dit que l'évitement d'une « idéologie génocide » est prise très au sérieux dans son établissement.

« Nous sommes tous rwandais - quand nous sommes ici, nous formons une seule famille. Si quelqu'un est identifié avoir une idéologie génocide, cette personne pourra être punie, condamnée à la prison à vie. C'est

*quelque chose qui s'étend en dehors des murs de l'école. Il existe trois catégories de délits – l'expulsion, des punitions lorsque l'élève risque de déstabiliser le compromis ; et, si des délits criminels sont commis, la sanction est prise en dehors de l'école.*¹¹⁰

L'intention peut être bonne, mais il existe des manières évidentes par lesquelles une politique gouvernementale de non reconnaissance des minorités pourraient exacerber des problèmes pour les groupes qui sont négligés ou marginalisés. Si le nombre d'enfants Batwa dans les écoles rwandaises n'est pas compté, il n'y a aucun moyen de contrôle de leur niveau d'accès à l'enseignement, ni des taux d'abandon. Et l'ambiance de tolérance observée dans les écoles Kigali que nous avons visitées peuvent ne pas être uniformes dans tout le pays. Des activistes Batwa disent qu'ils reçoivent encore des rapports de discrimination contre les Batwa dans les écoles rurales.¹¹¹

« L'idéologie génocide » reste un problème au Rwanda : il

est rapporté que sa prévalence continue dans les écoles rurales rwandaises a été la raison de la démission du Ministre rwandais de l'éducation plus tôt cette année.¹¹²

Les Batwa ont une histoire et une identité distinctes au Rwanda, comme dans d'autres pays de la région, qui méritent d'être préservées et commémorées dans le programme scolaire. Il existe des opportunités de pouvoir réaliser ceci dans le programme scolaire d'une façon socialement sensible : dans le programme d'études sociales d'anglais P6 (année 6), par exemple, l'environnement naturel et l'héritage culturel du Rwanda sont discutés.¹¹³

Dans un cours sur les parcs nationaux et leur protection, il y a sûrement une place pour mentionner les peuples qui y ont une fois vécu – en fait la Fondation pour les Gorilles Dian Fossey,¹¹⁴ qui est mentionnée pendant le cours, supporte elle-même les projets de bien-être des Batwa. Dans un cours sur « il était une fois le Rwanda », il pourrait y avoir plus qu'une seule référence passagère aux chasseurs-cueilleurs (qui sont, une fois de plus, décrits

Patrick – Rwanda

Quand les temps devinrent difficiles pour la communauté Batwa de Gisagara, Rwanda, la terre fut la première chose où aller. Un homme me montre un terrain assez important – donné à la communauté par le gouvernement en 1981 – qui a été vendu pour un mouton. Un autre terrain a été vendu, me dit-il, pour 3 000 FR – environ 6 \$. Une femme âgée saisit mon bras et fait des gestes de colère en direction du bas de la colline jusqu'au terrain qui, disait-elle, appartenait traditionnellement aux Batwa et qui a été réclamé par le gouvernement dans le cadre de son programme Imidugudu de développement des logements.

Sans terre, les gens sont pris au piège dans de longues heures de travail pour un faible salaire, et il y a peu de temps pour penser à un enseignement. Patrick, 25 ans, est allé à l'école primaire jusqu'à P5 (CM2) avant de devoir abandonner. J'ai eu la chance de pouvoir aller jusqu'au CM2. Même pour les bases, savoir quelle direction prendre quand je vois un panneau, c'est assez important », dit-il.

Patrick retournerait volontiers à l'école. Cependant, la pauvreté et les demandes de la vie quotidienne – il est le père d'un enfant et sa femme attend un bébé – rendent ceci impossible.

« Nous savons que l'éducation est très importante, et la seule raison pour laquelle nous ne voulons pas aller à l'école, c'est parce qu'on nous demande de mettre des chaussures. Nous n'avons pas les moyens d'acheter des chaussures, nous n'avons pas les moyens

d'acheter des uniformes. Et une autre chose est que si nous allions à l'école, nous ne pourrions pas aller chercher de quoi manger. Même moi, je suis un homme chargé de famille, mais si on me donnait la chance d'aller à l'école, j'irais. Le problème est que je dois subvenir à ma famille, et en général c'est la pauvreté qui nous empêche d'aller à l'école, c'est un véritable obstacle ».

Il y avait un prêtre catholique qui voulait aider la communauté, dit Patrick, « mais il y avait trop de besoins ». Il montre un jeune garçon du doigt :

« Cet enfant a été renvoyé de l'école parce qu'il n'avait pas les moyens d'acheter des chaussures. Il avait la chemise de l'uniforme, mais il ne pouvait pas acheter de chaussures. Et le gouvernement exige que l'on porte des chaussures pour aller à l'école.

« Il est important de suivre le monde en développement. Les gens se concentrent sur l'éducation formelle, mais l'enseignement technique pourrait apporter tant de choses aux personnes comme moi. C'est un sujet qui m'intéresse vraiment, mais je ne peux pas venir étudier ici car je dois rester à la maison. Il y a même eu un projet pour nous apprendre à conduire, mais je n'ai pas pu y participer parce que je ne sais pas lire, et je ne peux pas quitter ma famille pour aller faire ça ».

(Source : Interview avec l'auteur, Mars 2008.)

comme une « classe sociale »). L'histoire riche des Batwa de fabrication de poterie, danse, service à la cour des anciens rois rwandais, figure également dans l'histoire du Rwanda. Ceci doit figurer dans le programme scolaire et universitaire.

Données et reconnaissance

On manque désespérément de données statistiques sur l'éducation des Batwa, et sur les communautés Batwa en général. Il y a de nombreuses raisons pour ceci. Premièrement, la logistique. Certaines communautés Batwa vivent dans des régions éloignées, et il n'est pas facile de leur rendre visite ou de communiquer avec elles.

C'est particulièrement le cas pour la région Est de la RDC.¹¹⁵ De nombreux Batwa de cette région restent des habitants des forêts et, comme discuté, il n'est pas possible d'avoir des chiffres exacts sur le nombre de Batwa présents dans la région, bien qu'une ONG fiable estime qu'il y en ait des dizaines de milliers.¹¹⁶

Deuxièmement, il existe un manque de volonté – une mauvaise volonté institutionnelle pour faire la différence entre les communautés Batwa et d'autres communautés pauvres non Batwa. C'est une politique officielle au Rwanda, enracinée au Burundi, implicite en Ouganda et en RDC. Ceci signifie qu'il n'existe pas de données sectorielles officielles pour la communauté Batwa au Burundi et au Rwanda, et peu en Ouganda et en RDC. En fait le Burundi, qui émerge à peine de la guerre civile, n'a pas procédé à un recensement général depuis de nombreuses années. Il est prévu qu'un recensement ait lieu en 2010, ceci fournit l'opportunité de pouvoir souligner les besoins spéciaux de la communauté Batwa.

En 2005, le Comité sur les droits de l'enfant a demandé à l'Ouganda de fournir des données statistiques sectorielles sur le nombre et le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans pour les années 2002, 2003 et 2004 et, entre autres critères, par groupe ethnique.¹¹⁷

Il a été également demandé de fournir des données sectorielles sur les allocations budgétaires pour les programmes et services destinés aux enfants des groupes minoritaires. La non-discrimination contre les enfants des minorités ethniques, ainsi que la qualité de l'éducation, y compris « les niveaux élevés d'analphabétisme et le manque d'enseignants formés »,¹¹⁸ furent identifiées comme les principaux problèmes à l'établissement d'un dialogue entre le Comité sur les Droits de l'Enfant et l'Ouganda.

Le Comité ougandais sur l'égalité des chances a mené une enquête sur les groupes ethniques en Ouganda, mais cette enquête n'a pas encore été publiée et les Batwa ne sont pas reconnus être une priorité.¹¹⁹ L'idée que la communauté Batwa est petite et insignifiante a également été historiquement utilisée par le gouvernement de la RDC

comme une excuse pour ne pas mettre des mesures spéciales en œuvre pour aider les Batwa à bénéficier d'une égalité des chances.¹²⁰

En l'absence de données de recensement actualisées, toutes les naissances devraient être enregistrées afin de pouvoir produire des statistiques précises pour ce qui concerne les effectifs scolaires (parmi d'autres statistiques importantes). La production de statistiques scolaires précises a d'ailleurs été recommandée au gouvernement ougandais en 2005 par le Comité sur les Droits de l'Enfant, mais la recommandation n'a pas encore été mise en œuvre.¹²¹

Exemples régionaux de bonnes pratiques

Ces exemples, l'un provenant d'un pays sous examen minutieux, et deux provenant du Sud de l'Afrique, ont été choisis pour leur pertinence avec les problèmes que rencontrent les Batwa en matière d'éducation. L'écart de richesse entre le Sud de l'Afrique et les pays de la région des Grands Lacs doit être pris en compte lorsque l'on observe ces provisions, mais l'exemple du programme d'éducation de base alternative pour le Karamoja (ABEK) en Ouganda montre que s'il existe une volonté, il existe un moyen de procéder.

Namibie. En tant que chasseurs-cueilleurs qui ont connu le déplacement et la marginalisation, le groupe ethnique San du Sud de l'Afrique présente quelques similitudes avec les Batwa. Il y a environ 35 000 San en Namibie,¹²² et le gouvernement a procédé à des étapes proactives pour améliorer leur accès à l'éducation. En l'an 2000, le Ministre namibien de l'Éducation de base, des Sports et de la Culture identifia des groupes « marginalisés sur le plan de l'éducation » dans le pays, y compris les San, et il a développé des politiques spécialement adaptées à ces groupes. Le droit des groupes marginalisés de Namibie à recevoir un enseignement adapté sur le plan culturel et dans leur langue natale pendant les premières années de la scolarité est intégré dans la politique d'enseignement du gouvernement. Des écoles pilotes comme le projet d'écoles dans les villages (PÉV) Nyae Nyae fournit des exemples d'accomplissements et de challenges associés à ces projets.

En général, les Batwa parlent la langue des communautés dans lesquelles ils vivent ou qui sont voisines. Mais, étant donné l'histoire de marginalisation dans les écoles laïques et le manque de tradition d'une d'éducation formelle dans les communautés Batwa, des écoles maternelles adaptées ont été considérées comme bénéfiques.

Avec la différence importante de non support du gouvernement, au moins un projet similaire au PÉV a été mis en place par une ONG à Kabale, Ouganda, pour les enfants Batwa.¹²³ Ce projet a connu des challenges similaires pour ce qui concerne la transition des élèves des

écoles locales adaptées aux écoles primaires laïques. La façon dont assouplir la transition, par exemple en réduisant l'apprehension que ressentent les enfants d'une minorité ethnique/linguistique pour aller dans une école laïque, et la sensibilisation des communautés avoisinantes sur le besoin d'un traitement égal dans les écoles, est un sujet qui doit être exploré par les acteurs dans ce domaine. Là où des projets similaires existent dans la région des Grands Lacs, ils doivent être supportés par le gouvernement. Là où il n'en existe pas, le gouvernement et la société civile doivent rechercher des moyens de les développer.

Ouganda. Le groupe ethnique Karamojong d'Ouganda, bien qu'il soit de loin plus important que les Batwa, a connu des problèmes similaires pour ce qui concerne l'accès aux installations de santé et d'éducation. Gardiens de troupeaux et guerriers nomades par tradition, les Karamojong protègent farouchement leur culture unique et pratiquent depuis longtemps un soupçon d'éducation formelle. Une cérémonie « d'enterrement des crayons » a même été organisée par des personnes âgées Karamojong pour affirmer que le peuple n'est pas disposé à envoyer ses enfants dans des écoles formelles, ce qui est rapporté comme étant une crainte que ceci résulte en l'assimilation de leurs enfants dans la culture laïque ougandaise. Marginalisés et souvent appauvris, les Karamojong ne pouvaient également pas se permettre de payer les matériels scolaires ou de perdre les travaux générés par les enfants pendant l'année scolaire. Le programme d'éducation de base alternative pour le Karamoja (ABEK) a été développé par le gouvernement ougandais comme un programme d'éducation flexible pour compléter l'enseignement primaire universel dans la région. D'après l'OIT, 67 % des élèves participant au programme sont des filles.¹²⁴

Le style de vie des peuples Batwa qui ont quitté la forêt et se sont installés dans des communautés rurales n'est pas aussi singulier que celui des Karamojong. Mais il existe des façons dont les gouvernements pourraient adapter le programme et le calendrier scolaires pour faciliter la présence des enfants Batwa à l'école. Comme discuté précédemment, de nombreux enfants abandonnent l'école parce qu'ils doivent aller chercher ou gagner de quoi se nourrir : les écoles fournissent de la nourriture aux plus

pauvres, afin de réduire la pression d'abandon. S'il est inévitable que les enfants plus âgés doivent contribuer aux travaux dans leurs familles, les horaires de l'école devraient être adaptés à ces conditions. Des événements tels que la récolte du miel – mentionnée par les Batwa en RDC comme une raison de quitter l'école – devraient être pris en compte. Et, bien que les dialectes Batwa aient tous disparu dans les régions visitées par l'auteur, il existe de nombreux aspects de la culture et de l'histoire Batwa qui perdurent dans la vie des Batwa comme une histoire et une pratique (par exemple des histoires sur des ancêtres célèbres, la danse et le chant) qui pourraient, et qui doivent, faire partie du programme scolaire - pour les enfants Batwa dans les écoles maternelles adaptées ; et pour tous les enfants comme une partie (positive) des programmes d'histoire et d'études sociales.

La distribution de nourriture uniquement pour les enfants Batwa pauvres pourrait intensifier la discrimination, mais si on distribue de la nourriture aux enfants pauvres présents à l'école, tous les enfants ayant faim devraient en bénéficier.

Afrique du Sud En Afrique du Sud, l'Acte de la politique nationale d'éducation de 1996 reconnaît des droits culturels et sociaux pour tous les élèves sud-africains. C'est le droit « que chaque personne soit protégée contre une discrimination injuste au sein de, ou par, un département de l'enseignement ou une institution de l'éducation sur tout terrain, quel qu'il soit », « que chaque étudiant suive un enseignement dans la langue de son choix lorsque c'est raisonnablement faisable », « que chaque personne ait des libertés de conscience, religion, pensée, croyance, opinion, expression et association au sein des institutions de l'éducation » et « que chaque personne puisse utiliser la langue et participe à la vie culturelle de son choix au sein d'une institution de l'éducation ».¹²⁵

En Afrique du Sud, les frais de scolarité sont déterminés par un vote des parents lors des réunions publiques annuelles des Comités de gouvernance de l'enseignement. Les parents qui ne peuvent se permettre de payer l'intégralité des frais reçoivent une exemption ou une réduction des frais. Depuis 2007, on a également mis en place la gratuité dans les écoles. Cette année-là, on comptait 5 millions d'élèves dans 13 912 écoles gratuites.

Réponse internationale, du gouvernement et des ONG : Qu'est-ce qui est fait ?

Mesures du gouvernement

République Démocratique du Congo

En RDC, les problèmes ne touchent pas seulement le programme scolaire, mais aussi l'infrastructure d'un pays dans lequel la pauvreté est un « phénomène de masse, chronique, généralisé ». ¹²⁶ Il peut exister une « tradition ancestrale de l'éducation et une forte demande d'éducation du peuple congolais » ¹²⁷ mais, dans un pays où près de la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans, ¹²⁸ la Banque mondiale déclare que « l'inégalité d'accès à la base du système est l'une des caractéristiques particulières de l'éducation en RDC ». ¹²⁹ Les écoles sont éloignées et difficiles d'accès pour de nombreux enfants des communautés établies, gardant à l'écart les enfants qui vivent dans des communautés habitant dans les forêts. Le programme scolaire primaire a été révisé en 1998 (le programme scolaire secondaire n'a subi aucune modification depuis une vingtaine d'années) et les manuels scolaires ont été préparés avec l'assistance de l'UNICEF, mais « le marché est très limité et les coûts sont trop élevés pour les parents qui doivent également payer des frais de scolarité. Par conséquent, on trouve peu de manuels scolaires en dehors de Kinshasa. De nombreux élèves des écoles primaires ne disposent d'aucun support imprimé, quel qu'il soit ». ¹³⁰

Le papier sur la stratégie de réduction de la pauvreté en RDC n'identifie pas les Batwa comme ayant besoin d'un support spécial. ¹³¹ Même la Banque mondiale – qui a été avec succès contrainte par les groupes environnementaux et des Droits de l'Homme à reconnaître les droits des Pygmées vivant dans les forêts de la RDC – reconnaît que les Batwa font partie des groupes les plus vulnérables dans le domaine de l'éducation. ¹³² Son rapport de 2004 sur le statut du pays en matière d'éducation décrit la manière dont « l'inégalité d'accès à la base du système est l'une des caractéristiques particulières de l'éducation en RDC ». ¹³³ La majorité des enfants ne pouvant accéder ou terminer un cycle d'enseignement primaire sont les pauvres et les ruraux, déclare la Banque mondiale. Mais elle distingue les habitants des forêts pour une attention particulière :

« De plus, il existe des groupes spéciaux d'enfants – les enfants des habitants dans les forêts, les Pygmées, les

enfants riverains – qui ont traditionnellement eu un accès limité et qui ont été particulièrement affectés par la fermeture des écoles dans des régions éloignées, en raison du manque d'enseignants ». ¹³⁴

D'après le Département pour le Développement International du Royaume Uni, moins de 64 % des enfants sont inscrits dans une école primaire en RDC, et le taux d'alphabétisation du pays est de 62 %. ¹³⁵

Le DfID est l'une des agences internationales qui supportent l'enseignement en RDC – d'autres sont l'USAID et l'UNESCO – mais il n'existe à ce jour aucune politique gouvernementale et générale de l'enseignement, laissant à l'écart une politique spécifique pour les enfants Batwa. En temps qu'État faible au sens politique, les réseaux routiers très pauvres de la RDC et le manque d'une pénétration gouvernementale centrale signifient que les normes en matière d'enseignement varient considérablement au sein du pays, et les communautés éloignées sont généralement les moins desservies. Le DfID et le Programme de Développement des Nations Unies (PDNU) sont parmi les entités internationales qui travaillent avec la RDC afin de renforcer les institutions nationales et promouvoir la responsabilité et la démocratie.

Ouganda

Il n'existe actuellement pas de support gouvernemental en Ouganda spécifiquement dédié aux enfants Batwa. Cependant, des provisions sont en place pour une action affirmative d'éducation pour les femmes et les personnes handicapées, et le nouvel Acte sur l'égalité des chances pourrait fournir une voie permettant d'étendre ceci à d'autres groupes minoritaires tels que les Batwa.

Les Batwa ne sont pas officiellement reconnus comme indigènes par le gouvernement ougandais, mais ils sont largement considérés comme étant le premier peuple de la région. En fait, le site Internet de l'Office de tourisme ougandais déclare que l'Ouganda est :

« ... un mélange culturel, comme le prouvent plus de 30 langues indigènes différentes appartenant à cinq groupes linguistiques distincts... les habitants les plus anciens du pays, confinés dans le Sud-Ouest vallonné, sont les Batwa et les Pygmées Bambuti, reliques de

cultures de chasseurs-cueilleurs ayant autrefois occupé une grande partie de la région Est de l'Afrique... »¹³⁶

L'Acte 2007 de la Commission sur l'Égalité des Chances d'Ouganda fait provisions pour

« ... donner effet au mandat constitutionnel de l'État pour éliminer la discrimination et l'inégalité contre tout individu ou groupe de personnes pour ce qui concerne le sexe, l'âge, la race, la couleur, l'origine ethnique, la tribu, la naissance, la croyance ou religion, l'état de santé, la position sociale ou économique, l'opinion politique ou un handicap, et mener une action affirmative en faveur des groupes marginalisés sur la base du sexe, de l'âge, d'un handicap ou pour toute autre raison créée par l'histoire, la tradition ou la coutume à des fins de redressement des déséquilibres qui existent parmi eux, et pour subvenir aux besoins d'autres problèmes liés ».¹³⁷

Le Comité créé par l'Acte (la Commission est en processus d'établissement)¹³⁸ est habilité à contrôler et évaluer les entités de l'état, les ONG et les entreprises afin de s'assurer qu'elles sont en conformité avec l'égalité des chances et les politiques d'action affirmative. L'éducation est identifiée comme un domaine de priorité politique, non seulement pour « promouvoir l'accès et la rétention des groupes vulnérables à une éducation formelle », mais aussi pour « promouvoir une éducation non-formelle, y compris les connaissances indigènes ». La Commission a récemment mené une étude sur la situation des minorités ethniques en Ouganda, qui doit être prochainement publiée. Il est évident que cet Acte peut aider à résoudre la situation des Batwa et d'autres minorités marginalisées en Ouganda, et servir d'exemple pour les gouvernements de la région. Il fournit non seulement un observateur contre la discrimination, mais aussi une voie pour une action affirmative, des étapes positives vers l'égalité. Dans le cas de l'éducation, ceci pourrait signifier une intervention plus importante de l'État pour supporter les élèves Batwa et contrôler les niveaux de discrimination institutionnelle entre eux.¹³⁹

Le plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PAEP) en Ouganda, qui a d'abord été formulé en 1997, fournit un cadre de travail pour la politique et la planification de l'enseignement afin d'atteindre les OMD. Dans la version plus récente de janvier 2008, les domaines identifiés pour l'intervention comprennent « poursuivre les efforts d'allocation des dépenses publiques en faveur d'un accès et d'une qualité plus étendus pour l'éducation de base, tout en tenant compte de l'égalité des sexes » et « l'amélioration de la rétention des élèves dans le système scolaire ». Le PAEP de l'Ouganda énumère les nombreux

accomplissement de l'enseignement primaire universel à ce jour : extension de l'accès de 7 377 292 (2004) à 7 414 880 enfants (2007), le nombre d'enseignants formés recrutés (par les écoles publiques et privées) a augmenté pour atteindre 145 000 (2007), le nombre de salles de classe a augmenté, le taux de réussite a augmenté, parmi d'autres succès.¹⁴⁰

Le PAEP fournit une voie au gouvernement ougandais d'aborder spécifiquement la situation des Batwa et des autres minorités ethniques défavorisées. L'égalité des sexes est discutée dans le PAEP, et l'une des attributions du nouvel Acte sur l'égalité des chances est de travailler sur l'incorporation des besoins des minorités telles que les Batwa dans la planification de la politique, qui ne sont pas directement mentionnés dans la Constitution.

Le mandat de la Commission sur l'égalité des chances est cependant très vaste : Les Batwa ne sont seulement que l'une des quelques minorités avec lesquelles elle travaille, et ils ne sont pas identifiés comme une priorité.¹⁴¹ Les activistes ougandais attirent l'attention sur le problème de la corruption, qui limite l'efficacité de nombreuses mesures du gouvernement dans la région des Grands Lacs :

« Bien que nous apprécions certaines structures, telles que l'Acte 2007 de la Commission sur l'égalité des chances en Ouganda, mis en place pour traiter les problèmes des Batwa, nous devons également tenir compte des problèmes de corruption qui tendent à pirater certaines chances à destination des bénéficiaires et qui finissent par exacerber leur vulnérabilité ».¹⁴²

Deuxièmement, le gouvernement ougandais laisse maintenant tomber le PAEP en faveur d'un Plan national de développement qui est plus concentré sur la pauvreté économique que sur les dimensions sociales de base de pauvreté affectant les Batwa.¹⁴³ Le processus de consultation de la société civile, qui est en cours puisque le PAEP est remplacé par le Plan national de développement, devrait être une chance pour les organisations Batwa et autres entités de société civile de présenter le cas au gouvernement ougandais et aux donateurs pour supporter les Batwa. D'une manière générale, les organisations Batwa devraient être supportées au moyen d'une formation et d'une construction des capacités pour contribuer à suivre les rapports soumis aux entités internationales de surveillance (et ça été le cas en Ouganda),¹⁴⁴ et pour fournir des informations aux Rapporteurs spéciaux sur la situation des Batwa et sur le besoin d'assistance dans le domaine de l'éducation.

Rwanda

D'après le Ministère de l'Éducation (MINEDUC) le Rwanda détient l'un des taux d'inscriptions dans le réseau

primaire les plus élevés de la région, de 92 % en 2004, avec des inscriptions sans discrimination sexuelle dans les écoles primaires et secondaires, et sans frais de scolarité pour l'enseignement primaire. Il cite un taux d'accomplissement du cycle primaire et des taux d'inscription en cycle secondaire en augmentation comme objectifs pour son Plan stratégique quinquennal du secteur de l'éducation de 2006 à 2010, et pour son cadre de travail financier et stratégique s'étendant sur dix ans. Les stratégies visent également à réduire « considérablement » les taux d'abandon et de redoublement. L'initiative Vision 2020 du gouvernement rwandais, pour transformer le Rwanda en une « société basée sur les connaissances et dirigée par la technologie » conformément à ses engagements OMD et à la politique menée par l'UNESCO « L'éducation pour tous », considère le développement humain comme une stratégie-clé, déclare le MINEDUC, mais nous manquons de financements internationaux.¹⁴⁵

Il n'est fait aucune mention des Batwa comme un groupe ethnique marginalisé dans les stratégies d'éducation du gouvernement rwandais, mais le système Ubudehe du Ministère de l'Administration Locale, de la Bonne Gouvernance, du Développement Communautaire et des Affaires Sociales (MINALOC)¹⁴⁶ visant à identifier les membres vulnérables de la communauté fournit également un support aux Batwa à la lumière de leur statut économique plutôt qu'ethnique, en accord avec l'idéologie décrite ci-dessus. Un point positif de cette approche est le potentiel d'évitement de toute accentuation de la marginalisation par un « favoritisme » perçu envers un groupe ethnique plutôt qu'envers un autre, quelque chose qui est reconnu être très important par le gouvernement rwandais. Il y a également un support scolaire apporté directement par le MINALOC aux enfants Batwa dans le cadre d'un programme plus étendu d'aide aux enfants plus pauvres par l'intermédiaire de l'école.

Ceci utilise des listes établies par les organisations sociales Batwa, mais nous ne disposons pas de statistiques quant au nombre d'enfants assistés.¹⁴⁷

Certains Batwa du Rwanda demandent un système de bourses basé sur le modèle employé pour supporter les survivants du génocide. Epiphania, 35 ans, de Ruhengeri, Rwanda, n'a pu terminer son cycle d'enseignement tertiaire par manque d'argent :

« Ceux qui terminent le cycle secondaire n'ont parfois pas les notes qualifiantes pour accéder à l'université et, à cause de notre situation, à cause de notre passé économique, nous ne pouvons pas nous permettre d'étudier dans des universités privées. Et à cause de cela, nous ne sommes pas compétitifs pour le marché du travail. Je souhaite donc demander s'il serait possible d'obtenir un support pour ceux qui ont terminé

*le cycle secondaire – comme les fonds pour les survivants du génocide. S'il pouvait y avoir des fonds similaires pour aider les étudiants Batwa qui ont terminé le cycle secondaire et pour qu'ils puissent entrer dans des universités privées, le nombre augmenterait.*¹⁴⁸

Burundi

Au Burundi, le gouvernement travaille également avec l'UNESCO sur l'objectif d'apporter un enseignement primaire entièrement gratuit à l'horizon 2015. L'identité Batwa est reconnue au Burundi ; en fait, la représentation au Parlement et au Sénat pour les Hutu, les Tutsi et les Batwa est inscrite dans la Constitution. Le taux de réussite exigé au niveau du lycée est moins élevé pour les filles que pour les garçons, ce qui pourrait fournir un modèle pour une action affirmative envers les étudiants Batwa. Cette idée est supportée par la communauté Batwa du Burundi. Un père Mutwa de Cibitoke disait :

*« Ça devrait être un moyen pour encourager les filles, réduire la moyenne des notes qu'elles doivent obtenir pour les examens nationaux. Nous avons demandé que ceci soit introduit, mais ils nous ont répondu : non, vous, les Batwa, êtes comme les autres, vous devez vous adapter comme l'ont fait les Hutu et les tutsi. Mais les Batwa sont en retard, en matière d'éducation, de politique, et même sur le plan social.*¹⁴⁹

Alfred Ahingejeje, Député Batwa MP et membre de la Commission des Affaires Sociales du gouvernement, décrivait également le besoin d'une action affirmative :

*« D'une manière générale, chacun au Burundi, les Hutu, mais aussi les Tutsi, a des besoins dans le domaine de l'éducation. Mais on oublie les Batwa depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle nous demandons une aide particulière... le gouvernement dit qu'il ne dispose pas de fonds pour prêter aux Batwa dans le domaine de l'éducation... les Batwa sont oubliés, nous n'avons pas les moyens de suivre de longues études. Le gouvernement ne peut pas dire que les Batwa ne souffrent pas dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement sait cela. Le problème, c'est de trouver des fonds ».*¹⁵⁰

Le Burundi est le seul des quatre pays sous examen minutieux à avoir ratifié la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans l'éducation, et les communautés et activistes Batwa rapportent une diminution de la discrimination dans les écoles : « Maintenant, le programme national d'éducation planifié pour tous les enfants peut aider certains Batwa, et on constate une réduction signifi-

cative de la marginalisation des Batwa à l'école. Les enfants Batwa peuvent s'asseoir à côté des autres enfants, Hutu et Tutsi ».¹⁵¹

Mais, comme au Rwanda, l'éducation a fait preuve de son potentiel diviseur au Burundi. Une étude des programmes scolaires coloniaux et postcoloniaux du Burundi démontre que : « l'exclusion de l'éducation a été un facteur critique d'approvisionnement du conflit au Burundi, comme au Rwanda et au Soudan, au cours des 40 dernières années.¹⁵² Bien que l'exclusion des Batwa n'ait pas constitué le seul facteur menant au conflit, le traitement des groupes minoritaires est une mesure importante pour la santé d'une nation et de ses services sociaux. De plus, le problème épineux de savoir comment la reconnaissance des différents groupes sociaux/ethniques est généralement gérée dans la région - particulièrement au Rwanda et au Burundi - a des conséquences directes sur la probabilité d'un futur conflit. À l'ère coloniale, au Burundi, la discrimination indirecte était utilisée comme un moyen de sélection sociale, pendant laquelle les enfants Hutu recevaient moins d'éducation que les enfants Tutsi. Le stratagème d'exclusion de régions et groupes sociaux particuliers a été repris par les dirigeants postcoloniaux, avec les Batwa « la minorité des minorités, marginalisée sur le plan social, culturel et politique et méprisée par les Hutu, comme par les Tutsi ».¹⁵³

Entités de surveillance régionales et internationales

Entités régionales

Le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda font tous partie de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). En 2005, un groupe de travail a entrepris une visite de recherche et d'information au Burundi afin de vérifier que les termes du CADHP étaient appliqués. Il a découvert que les Batwa souffrent d'exclusion à cause du système d'éducation burundais. Leur manque d'accès aux terres, les stéréotypes et le mépris des autres Burundais...semblent être les causes profondes des taux élevés d'analphabétisme au sein des communautés Batwa. Le groupe de travail a émis des recommandations pour que la Commission africaine exerce une pression sur le gouvernement burundais, les agences des Nations Unies et autres agences pour le développement afin qu'ils se concentrent sur l'éducation des enfants Batwa, et pour que le gouvernement burundais crée des politiques sectorielles nationales [pour les Batwa] dans des domaines-clés tels que... l'éducation.¹⁵⁴

Une visite de recherche similaire au Rwanda est prévue, et les résultats d'une récente visite en Ouganda n'ont pas encore été publiés. La politique d'égalité des chances (2007) de l'Ouganda stipule être cohérente avec le

CADHP qui exige, dans l'Article 1, que toutes les parties adoptent la législation, si nécessaire, pour donner effet au droits, responsabilités et libertés énumérés dans la Charte sans discrimination.¹⁵⁵

Dans son huitième rapport d'État à la Commission Africaine, le Rwanda dit des Batwa :

*« Le Rwanda n'est pas un pays dans lequel les populations natives (autochtones) peuvent être identifiées dans le sens occidental du terme. Des débats ont souvent eu lieu pour la réintégration des Batwa, une catégorie marginalisée depuis longtemps. Leur [réveil brutal], afin de participer activement à la vie nationale, est la priorité du gouvernement... Le gouvernement est conscient que ces communautés ont des droits comme les autres citoyens et que, sur le plan politique, ils doivent bénéficier d'une attention particulière comme tous les autres groupes vulnérables ».*¹⁵⁶

Le Rwanda a donc, déclare-t-il, prévu que huit membres du parlement représentent spécifiquement les communautés historiquement marginalisées. Cependant, les possibilités pour une discrimination positive dans la loi sont limitées :

*« au vu des faits qui ont mené au génocide des Tutsi en 1994, le Rwanda s'est abstenu de reconnaître en ceci ou en cette catégorie de Rwandais, des communautés disposées à s'identifier elles-mêmes sous une forme ethnique ou sous tout regroupement se présentant lui-même comme ayant quelques droits innés que d'autres Rwandais n'ont pas. »*¹⁵⁷

Dans ses huitième, neuvième et dixième rapports d'État à la Commission Africaine, la RDC déclarait que :

« Pour ce qui concerne l'éducation, l'Article 43 de la Constitution stipule : « Chaque individu a droit à un enseignement scolaire. Ceci est apporté par le système national de l'éducation. Le système national de l'éducation comprend les institutions publiques et les institutions privées agréées... L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les institutions publiques ».

Elle poursuit que :

« La loi du cadre de travail N°86-005 du 22 septembre 1986 sur l'éducation nationale stipule dans l'Article 2 que l'éducation nationale a pour vocation de répondre à l'obligation de l'État envers tous les Congolais afin de leur permettre d'exercer leur droit à l'éducation et à celle qu'ont les parents d'assumer la

*responsabilité d'éduquer leurs enfants sous l'autorité et avec l'aide de l'État ».*¹⁵⁸

Entités internationales

Les instruments de la loi internationale fournissent en théorie une voie pour les minorités de défier leurs gouvernements s'ils ne peuvent leur donner satisfaction devant les tribunaux nationaux. Des provisions internationales liées à l'éducation et à la discrimination ont été discutées dans ces rapports, et le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda ont ratifié beaucoup des conventions internationales concernant l'éducation et les droits des minorités.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale La CIEFDR exige que tous les États membres :

« interdisent et éliminent la discrimination raciale sous toutes ses formes et garantissent le droit pour chacun, sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale ou ethnique, d'égalité devant la loi ».

L'Article 5(e) couvre les droits économiques, sociaux et culturels, y compris, dans la section (v), « le droit à l'éducation et à la formation ».

Le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda ont ratifié la CIEFDR. Mais l'impact de la Convention est potentiellement limité dans certains cas par la compréhension de ses signataires des termes « race » et « groupe ethnique ». En 1997, le Burundi rapportait au Comité sur l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) que :

*« Le Burundi n'a pas de races ou groupes ethniques... comme les Hutu, Tutsi et Batwa qui constituent sa population, mais qui ne possèdent pas de territoires, cultures, langues ou religions distincts... pour cette raison, aucune provision ne peut être faite pour toutes mesures spéciales et concrètes au nom de ces groupes ».*¹⁵⁹

Le CEDR a répondu en remarquant qu'il existait de nombreux rapports de discrimination contre les Bahutu et les Batwa, et recommandait que le prochain rapport d'État du Burundi fournisse des informations sur la représentation des membres des groupes Bahutu, Batutsi et Batwa dans les institutions civiles.¹⁶⁰

La revendication du Burundi qu'aucun groupe racial n'existe sur le plan juridique a été rejetée par le CEDR sur le fait qu'ils existent en fait, et qu'ils souffrent de discrimination dans la pratique, même si la discrimination n'est pas une politique gouvernementale intentionnelle. De même, en 1997, pendant l'examen par le CEDR de ses septième à dixième rapports périodiques, le Burundi déclarait son engagement de « prendre d'autres mesures législatives, judiciaires et administratives pour combattre

toutes les formes de discrimination afin de garantir la dignité et l'égalité parmi ses citoyens ».¹⁶¹ La représentation des Batwa au parlement est maintenant inscrite dans sa Constitution.

La non-acceptation, en 1997, par le CEDR de la justification ou du refus du Burundi de prendre des mesures spéciales pour les groupes Batwa a mené à un changement positif.

Comme discuté ci-dessus, le problème d'ethnicité au Rwanda est fortement sensible et complexe, mais un résultat similaire contre le Rwanda pourrait avoir des répercussions positives pour les Batwa.

Convention des Droits de l'Enfant. Les Articles de la CDE à noter sont l'Article 19 (1) :

« Les États membres devront prendre toutes les mesures juridiques, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes les formes de violence physique ou mentale, de blessures ou d'abus, de négligence ou de traitement négligent, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris les abus sexuels, lorsqu'il est sous la garde de ses parents, tuteur légal, ou de toute autre personne s'occupant de l'enfant ».

Cet article se rapporte aux politiques anti-discrimination et anti-intimidation dans les écoles.

L'Article 28, qui traite directement de l'éducation, est aussi à noter. Son contenu est similaire à l'Article 10 du CEDEF, mais il stipule également dans la section (3) que :

Les États membres devront promouvoir et encourager la coopération internationale pour les questions relatives à l'éducation, en particulier dans l'idée de contribuer à l'élimination de l'ignorance et de l'analphabétisme dans le monde entier, et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il faudra spécialement tenir compte des besoins des pays en voie de développement ».

Le partage international de l'expérience et de l'expertise doit ainsi être encouragé. La section « Recommandations » de ce rapport comporte des suggestions sur la façon dont ceci pourrait être fait. L'Article 30 fournit une protection spécifique pour les enfants des groupes minoritaires ou indigènes, qui :

« ne devront pas se voir refuser le droit, dans la communauté avec d'autres membres de son groupe, d'apprécier leur propre culture, d'exercer ou de pratiquer leur propre religion, ou d'utiliser leur propre langue ».

L'Article 7 est également pertinent, qui exige que les enfants soient immédiatement enregistrés à leur naissance. Ce n'est pas uniformément le cas dans les communautés pauvres dans n'importe lequel des quatre pays en question, affectant la fiabilité des statistiques sur la présence à l'école et les taux d'abandon, ainsi que d'autres problèmes de bien-être social.

Le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda ont tous ratifié le CDE. En 2005, le Comité sur les droits de l'enfant a reconnu les extrêmes déficiences des enfants Batwa pour ce qui concerne leurs droits à l'éducation et aux soins de santé en Ouganda. Il recommandait que le gouvernement :

*« Entreprenez une étude visant à évaluer la situation et les besoins des enfants Batwa et à élaborer un plan d'action, impliquant des dirigeants de la communauté Batwa, pour protéger les droits de ces enfants et garantir l'accès à leurs services sociaux [et]... adopter des moyens et mesures appropriés pour garantir que les communautés Batwa, y compris les enfants, reçoivent des informations sur les procédures d'enregistrement des naissances, l'accès aux installations de soins de santé et à l'éducation ».*¹⁶²

Les Batwa ont été inclus dans une étude initiale sur le bien-être de la minorité, menée par la Commission ougandaise sur l'égalité des chances, mais les programmes détaillés recommandés par le Comité sur les droits de l'enfant n'ont pas encore été mis en œuvre.¹⁶³

En 2004, le second rapport périodique de l'Ouganda au Comité sur les droits de l'enfant reconnaissait que :

« Les enfants n'ont actuellement pas tous accès à l'enseignement primaire et secondaire », et que les catégories d'enfants avec un accès restreint comprennent « les enfants des populations semi-nomades » et « les enfants des populations géographiquement marginalisées ». Cependant, aucun groupe n'est identifié par nom, et l'attribution de la cause de ce manque de provision de base reste vague. Le rapport stipule que ceci est dû « principalement à l'environnement défavorable dans lesquels ils vivent ».¹⁶⁴

En 2005, un rapport supplémentaire des ONG ougandaises au Comité sur les droits de l'enfant affirmait également que, bien que les provisions pour l'éducation se soient améliorées en Ouganda : « Les efforts du gouvernement pour traiter les problèmes des enfants sont plus des interventions réactives qu'une programmation/planification spécifiques pour eux ».¹⁶⁵

Le second rapport périodique de la considération 2004 du Rwanda du Comité des droits de l'enfant, les représentants rwandais déclaraient que des « efforts durables sont entrepris afin d'éradiquer la ségrégation

ethnique, et qu'une « législation récente » – la loi de base du Rwanda – interdisait la mention d'ethnicité dans les documents officiels tels que des passeports, des cartes d'identité et des permis de conduire ». Le Rwanda déclarait que les membres de la minorité ethnique Batwa vivaient côte à côte avec d'autres groupes ethniques et étaient traités en tant que membres égaux de la société rwandaise.¹⁶⁶ Toutefois, le Comité sur les droits de l'enfant remarquait que, « d'après les rapports de l'ONG, le Rwanda a connu des difficultés considérables dans ses efforts d'intégration du peuple Batwa, et que les Batwa avaient été dépossédés de leurs terres ; par conséquent, le taux de chômage pour ce groupe était élevé ». Il a demandé à la délégation de « fournir des informations sur l'origine des Batwa et sur la cause profonde du problème ».¹⁶⁷ Il remarquait que le taux d'analphabétisme parmi les Batwa du Rwanda « aurait atteint 77 % » et qu'apparemment « 79 % de la communauté Batwa n'était jamais allée à l'école et que 57 % se mariaient entre l'âge de 15 et 20 ans ».¹⁶⁸

Initiatives des ONG/ONGI

De nombreuses organisations Batwa populaires dans les pays en question ont des programmes d'éducation. Ceux-ci comprennent l'Organisation pour les populations africaines indigènes et minoritaires (OPAIM) au Rwanda, l'UCEDD au Burundi, l'Organisation Unie pour le Développement des Batwa (UOBDU) en Ouganda et le Réseau des Associations Autochtones Pygmées (RAPY), le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV) et les réseaux du Programme d'Intégration et de Développement du Peuple Pygmée au Kivu (PIDP) en RDC. D'autres organisations populaires – la Communauté des Potiers du Rwanda (COPORWA, anciennement CAUWRA) au Rwanda et UNIPROBA au Burundi – n'ont actuellement pas de programmes éducatifs mais elles supportent les communautés Batwa d'autres manières.

Les ONG nationales basées et fondées par des non-Batwa, telles que l'Action Batwa du Burundi et les Ministères chrétiens internationaux africains (MCIA) d'Ouganda, le Centre d'examen de santé de la communauté Bwindi (CESCB) et le Fonds fiduciaire pour la conservation de Mgahinga-Bwindi (FFCMB) ont également des programmes éducatifs pour les communautés Batwa. Ils vont du support individuel aux enfants jusqu'aux écoles maternelles adaptées aux programmes d'émancipation de la communauté. Le service de santé du CESCB traite les enfants et adultes Batwa tout comme leurs voisins Bakiga sous le principe qu'un « favoritisme » perçu envers les Batwa pourrait nuire aux relations avec leurs voisins, plutôt que les faciliter. Parmi

les ONG internationales ayant des programmes destinés aux Batwa, on retrouve Christian Aid au Burundi, qui supporte une école UCEDDà Gitega, et CARE en

Ouganda Bien que CARE n'ait pas de programmes éducatifs spécifiques, son projet d'émancipation des Batwa dans le Sud-Ouest de l'Ouganda est de grande envergure.

Conclusion

« Les pauvres n'aiment pas qu'on leur apporte les choses sur un plateau » est une citation que l'on peut parfois entendre dans les cercles de développement. Mais pour les plus pauvres communautés d'Afrique, c'est scandaleusement simpliste. Une action positive est nécessaire à chaque niveau pour augmenter l'accès à l'éducation pour les communautés Batwa ; du moins parce que le bien-être des minorités au sein d'un pays a des répercussions sur son bien-être global, et l'amélioration des conditions pour les Batwa est probablement l'un des indicateurs les plus sûrs d'une véritable amélioration pour ce qui concerne les conditions ethniques, sociales, économiques et politiques dans la région des Grands Lacs.¹⁶⁹

Les témoignages de parents et d'enfants Batwa montrent que la discrimination et la pauvreté étaient et sont un obstacle pour l'éducation. Les enfants Batwa ne sont pas les seuls à souffrir des problèmes d'accès aux écoles, mais la discrimination qu'ils connaissent accentue ces problèmes. Plusieurs initiatives réussies sont en cours pour aider les Batwa, mais pour que leur situation s'améliore dans toute la région, il doit y avoir une assistance active de la part de ceux qui ont pour responsabilité d'aider. Les ONG populaires Batwa et les modèles de rôle travaillent avec acharnement, mais ils ne peuvent pas tout faire tous seuls.

Il y a des développements positifs : des initiatives de la part des ONG populaires Batwa, d'autres ONG locales et

ONGI pour aider les enfants Batwa à accéder à l'école. Le travail exécuté par ces ONG pour fournir des opportunités de terres et de fermage aux communautés qui vivent parmi les agriculteurs établis aide à l'éducation en supprimant certains obstacles physiques. Mais l'accès à l'éducation pour les enfants Batwa reste faible dans les pays de la région des Grands Lacs d'Afrique.

Si les enfants Batwa doivent prendre leur place parmi les décisionnaires de leurs pays respectifs et aider à sauvegarder les droits de leurs communautés, il est important que non seulement chaque enfant puisse suivre un enseignement primaire, mais aussi que ces enfants puissent obtenir des diplômes dans l'enseignement secondaire, tertiaire et bénévole. Des statistiques développées sur l'éducation doivent être recueillies auprès des communautés accessibles, et les gouvernements de la région des Grands Lacs doivent reconnaître que les Batwa ont des problèmes particuliers. L'UNICEF et l'UNESCO doivent également prendre en compte les besoins spéciaux des Batwa dans leurs programmes, tout comme dans leurs mandats et responsabilités. Les donateurs internationaux, qui peuvent négocier avec les gouvernements sur l'orientation des financements, doivent supporter les programmes éducatifs qui aideront les Batwa et leurs voisins pauvres. Les ONG nationales et internationales doivent inclure les Batwa dans leurs travaux.

Recommandations

Gouvernements

- Les communautés Batwa doivent être reconnues comme ayant une culture spécifique et des besoins spécifiques, et des provisions structurelles doivent être mises en place au sein de l'éducation pour répondre à ces besoins. Les gouvernements et donateurs dans la région des Grands Lacs doivent supporter les programmes éducatifs existants pour aider les Batwa, et pour faire des recherches sur le développement d'autres programmes.
- Les programmes scolaires doivent inclure des informations positives sur l'histoire et la culture des Batwa et ne doivent pas contenir de représentations discriminatoires des Batwa, comme stipulé dans la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans l'éducation.
- La formation bénévole et l'enseignement tertiaire doivent être rendus disponibles pour tous les élèves Batwa, ainsi que l'enseignement primaire et secondaire. Des programmes d'alphabétisation des adultes doivent être développés.
- Des efforts positifs doivent être faits par les gouvernements pour reconnaître les connaissances traditionnelles Batwa et pour incorporer les Batwa dans la gestion des parcs nationaux et autres entreprises appropriées, ainsi que dans des emplois modernes.
- Les enseignants doivent être formés par l'État et par la société civile afin d'avoir des attitudes positives, non-discriminatoires envers tous leurs élèves. Les gouvernements doivent garantir ceci en mettant en place des politiques nationales et anti-intimidatrices conformément aux stipulations de la loi internationale.
- Le manque de terres est un problème qui affecte profondément l'accès à l'éducation dans les communautés batwa. Les communautés qui ont été expulsées des parcs nationaux et des zones protégées doivent recevoir une compensation. Là où les communautés ont des terres, elles sont parfois incultivables avec des moyens insuffisants – ce problème doit également être abordé par le gouvernement.
- Le gouvernement et les ONGI doivent encourager d'une manière positive les élèves filles Batwa à aller à l'école. Des politiques anti-harcèlement sexuel et des mécanismes de dépôt de plaintes doivent être mis en place dans les écoles laïques afin de garantir la sécurité des écolières.

- En tant que membres de l'une des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées dans la région des Grands Lacs, les enfants Batwa vulnérables doivent être identifiés et systématiquement supportés par les gouvernements pour commencer l'école au même âge que les autres enfants, et pour continuer jusqu'au niveau qu'ils choisissent.

Les Nations Unies et les donateurs pour le développement

- Il est demandé aux Nations Unies, dans plusieurs de ses propres instruments, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les minorités, de promouvoir les droits des minorités. Ceci manque généralement dans le cas des Batwa.
- Les ONGI doivent travailler avec les gouvernements et les institutions des sociétés civiles locales pour éveiller la sensibilisation sur la discrimination et construire des capacités dans les gouvernements et institutions, avec sensibilité envers les situations politiques et sociales que l'on peut rencontrer dans chaque pays.
- Les parties volontaires au sein d'un gouvernement doivent être aidées par les agences internationales pour trouver des façons spécifiques d'aider les Batwa à accéder aux services de l'éducation, et les projets pour ce faire doivent être contrôlés et évalués de manières appropriées.
- Les donateurs doivent faire usage de leur influence pour garantir que les Batwa et autre minorités ne sont pas négligés pour des raisons politiques/sociales, par exemple le problème de l'ethnicité au Rwanda, ou à cause d'autres besoins humanitaires urgents.
- La faim oblige souvent les enfants à abandonner l'école. Dans certaines régions, telles que le Nord de l'Ouganda, le programme alimentaire mondial (PAM) fournit des repas aux écoles pour les enfants pauvres : Le PAM et d'autres agences internationales doivent envisager des programmes similaires pour les enfants Batwa.
- Des études approfondies sur les niveaux d'éducation doivent être menées dans les communautés Batwa par les donateurs internationaux et la société civile et/ou par les gouvernements agissant en coopération. La progression et les résultats de ces études devront être contrôlés et évalués avec soin par les donateurs.

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

- La Commission Africaine doit aborder les problèmes qu'ont les indigènes pour accéder à l'éducation, thématiquement sur la scène internationale. On doit donner à la jeunesse Batwa l'opportunité de rencontrer des modèles de rôle, non seulement dans leurs propres pays, mais aussi auprès des mouvements d'émancipation de la jeunesse indigène dans d'autres parties du monde.
- La Commission Africaine doit se déplacer pour évaluer la situation des Batwa au Rwanda et en RDC, comme elle l'a fait au Burundi¹⁷⁰ et en Ouganda (les rapports seront prochainement publiés).

Le peuple Batwa et les groupes de société civile qui travaillent avec lui

- Des groupes de société civile – Batwa et non-Batwa – doivent assurer un rôle solide dans l'augmentation des opportunités pour aider les jeunes gens Batwa éduqués à trouver du travail.

- Des mesures positives doivent être prises par les groupes de support Batwa pour sensibiliser les communautés à l'importance d'égalité des chances pour que les filles puissent aller à l'école. Les avantages généraux sur la santé et l'économie d'éduquer les filles doivent être soulignés, et les obstacles tels que le harcèlement sexuel et la violence doivent être sérieusement abordés.
- Les communautés non-Batwa doivent être sensibilisées à l'acceptation des enfants Batwa dans les écoles où leurs enfants vont, par exemple en organisant des ateliers visant à enseigner la non-discrimination aux communautés et les valeurs mutuelles de leurs héritages. Les enseignants doivent également être sensibilisés, et devront assister aux mêmes événements. Les non-Batwa devront toujours être aidés aux côtés des Batwa s'ils souffrent également de la pauvreté et d'un accès limité à l'éducation. Le manquement de procéder ainsi pourrait résulter en de la rancune et en une augmentation de la marginalisation.
- Les contreparties internationales doivent continuer à supporter les groupes populaires de société civile et les ONG locales, qui jouent un rôle majeur dans l'assistance que reçoivent actuellement les Batwa dans la région des Grands Lacs, y compris dans le domaine de l'administration.

Notes

- 1 Interview de groupe, Cibitoke, Burundi, Mars 2008.
- 2 Wilson, D., 'Education rights', in M.E. Salomon (ed.), *Economic, Social and Cultural Rights: A Guide for Minorities and Indigenous Peoples*, London, MRG, 2005.
- 3 Lattimer, M., 'Executive summary', in D. Jackson, *Twa Women, Twa Rights in the Great Lakes Region of Africa*, London, MRG, 2003.
- 4 Pour obtenir des informations complémentaires sur la méthodologie, veuillez contacter l'auteur.
- 5 Pour la liste des publications de support, veuillez vous reporter à Jackson, *op. cit.*, p. 36, note 2.
- 6 Le nom pluriel « Batwa », et le singulier « Mutwa » seront utilisés dans tout ce rapport, qui couvre les groupes Batwa du Burundi, du Nord et du Sud du Kivu dans la région Est de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda. Le radical « Twa » et les noms féminins « Batwakazi » et « Mutwakazi », bien qu'employés dans la région, ne le seront pas ici à des fins de clarté. Nous utiliserons « Pygmée » en cas de besoin d'un terme générique plus vaste. Il est reconnu que ces termes, en particulier « Pygmée » peut avoir des connotations désobligeantes pour certains groupes Batwa, mais ils sont utilisés ici avec parcimonie en l'absence d'autres termes génériques largement employés, et dans la compréhension qu'ils sont également employés par les Batwa eux-mêmes. Veuillez vous reporter à Lewis, J., *The Batwa Pygmies of the Great Lakes Region*, London, MRG, 2000, p. 5.
- 7 Ceci se répartit en 30 000 à 40 000 au Burundi ; 16 000 en RDC ; 20 000 à 27 000 au Rwanda ; et 3 500 à 4 000 en Ouganda. Veuillez vous reporter à Jackson, *op. cit.*, p. 4.
- 8 Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez vous reporter à MRG et à Réseau des Associations Autochtones Pygmées du Congo, *Erasing the Board – Report of the International Research Mission into Crimes under International Law Committed Against the Bambuti Pygmies in the Eastern Democratic Republic of Congo*, London, MRG, 2004. « Bambuti » est le terme générique désignant les populations Pygmées de la région Est de la RDC. Le rapport actuel se concentre sur les populations Pygmées du Nord et du Sud du Kivu, et nom sur la province plus au Nord d'Ituri.
- 9 Jackson, *op. cit.*, p. 4.
- 10 *Ibid.*, p. 9.
- 11 Veuillez vous reporter à Woodburn, J., 'Egalitarian societies', *Man*, new series, vol. 17, no. 3, 1982, pp. 431–51, and his 'Indigenous discrimination: the ideological basis for local discrimination against hunter-gatherer minorities in sub-Saharan Africa', *Ethnic and Racial Studies*, vol. 20, no. 2, 1997, pp. 345–61, et à 'The political status of hunter-gatherers in present-day and future Africa', in A. Barnard and J. Kenrick (eds) *Africa's Indigenous Peoples: 'First Peoples' or 'Marginalized Minorities'?* University of Edinburgh, Centre of African Studies, 2001.
- 12 Des Batwa interviewés dans une communauté établie à Cibitoke, Burundi, identifient les connaissances médicales comme importantes à conserver en raison du manque de moyens pour se rendre dans les centres médicaux.

« Nous sommes satisfaits de la vie que nous menons maintenant, mais le problème est comment... nous pouvons trouver des médecines naturelles, car dans la forêt nous utilisons de choses traditionnelles. Actuellement, lorsque des Batwa tombent malades, ils finissent par mourir, mais avant ils pouvaient aller chercher de quoi se soigner dans la forêt. »
(Interview de groupe avec l'auteur, Mars 2008).
- 13 Le raisonnement pour l'éviction des Batwa à la création des parcs nationaux était qu'ils chassaient trop d'animaux et qu'ils endommageaient l'écosystème : Cependant, le fait qu'ils aient subsisté avec peu d'impacts dans les forêts pendant des centaines ou milliers d'années avant que les forêts ne deviennent protégées constitue un fort argument contre ceci. En particulier, on a accusé les Batwa de chasser les gorilles – en fait, ils ont été décrits comme braconniers de gorilles dans le film de 1998 *Gorilles dans la brume*. Mais il est rapporté que les communautés Batwa considèrent en fait les gorilles comme alimentation des laboratoires. Dans tous les cas, les guerres régionales et le virus de l'Ébola ont été les principaux facteurs du déclin des populations de gorilles dans la région des Grands Lacs.
- 14 Lewis, *op. cit.*, p. 20.
- 15 Une ONG rwandaise, à laquelle il avait été demandé de supprimer le mot *autochtones* de son nom en raison de l'interdiction juridique du Rwanda sur l'identification des groupes ethniques, le remplaça par le mot *potiers*. CAURWA, la « Communauté des Autochtones Rwandais » devint COPORWA, la « Communauté des Potiers de Rwanda » en 2007.
- 16 Ceci a été fait à plusieurs reprises pour l'auteur
- 17 Ce dernier exemple provient d'un article fourni à l'auteur.
- 18 Interview avec l'auteur, Mars 2008.
- 19 Pour des exemples, veuillez vous reporter à Pareles, J., 'Africa's vast variety, in sights and sounds', music review, *New York Times* online, 13 May 1989, URL (accessible en novembre 2008) : <http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=950DE0D91631F930A25756C0A96F948260&sec=&spon=&scp=1&sq=Batwa%20&st=cse>
- 20 Interview avec l'auteur, Mars 2008.
- 21 Lewis, *op. cit.*, p. 9.
- 22 L'auteur a rencontré deux de ces hommes à Kisoro, mais ils purent uniquement donner des exemples de quelques mots.
- 23 Kinyarwanda au Rwanda, Kirundi au Burundi, et plusieurs langues de la région Est de la RDC et en Ouganda, y compris Mashi et Rukiga respectivement. Pour les Batwa habitant dans la forêt dans des régions inaccessibles de l'Est de la RDC, qui ont peu d'échanges avec d'autres sociétés, ceci peut être différent, mais il n'existe pas de documentation à ce sujet.
- 24 Reyntjens, F., *Burundi: Prospects for Peace*, London, MRG, 2000, p. 21.
- 25 Obura, A., *Staying Power: Struggling to Reconstruct Education in Burundi since 1997*, Paris, International Institute for Educational Planning, UNESCO, 2008, p. 26, p. 41
- 26 Taton, V., Nabongo, C., Chiejine, I. and Kamuragiye, A., *Investing in Rwanda: Effective Choices for Orphans and Girls in Primary Education*, Rwanda Division of Policy and Planning/UNICEF, May 2007, p. 11.
- 27 MRG et Réseau des Associations Autochtones Pygmées du Congo, *Erasing the Board*, *op. cit.*
- 28 Interview avec l'auteur, Rwanda, Mars 2008.
- 29 Interview avec l'auteur, Giheta-Gitega, Burundi, Mars 2008.
- 30 Interview avec l'auteur, Giheta-Gitega, Mars 2008.
- 31 Interview avec l'auteur, Mars 2008.
- 32 Terme swahili pour désigner une riche personne blanche/étrangère – littéralement « homme riche »

- 33 Interview avec l'auteur, Ruhengeri, Rwanda, Mars 2008.
- 34 Interview de groupe avec l'auteur, Mars 2008.
- 35 Interview de groupe avec l'auteur, Butare, Rwanda, Mars 2008.
- 36 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 37 Veuillez vous reporter à Palmer, R., Wedgwood R. Hayman, R. with King, K. and Thin, N., *Educating out of Poverty? A Synthesis Report on Ghana, India, Kenya, Rwanda, Tanzania and South Africa*, University of Edinburgh, Centre of African Studies, 2007.
- 38 « Colinne » – la seconde région administrative la plus petite au Burundi (la plus petite est sous-colline).
- 39 Personnes âgées du village, interview de groupe, communauté de Giheta, Gitega, Burundi, Mars 2008.
- 40 Interview avec l'auteur, Kisoro, Ouganda, Décembre 2007.)
- 41 Lettre à l'auteur par une communauté Mulenge/Mulama, Mars 2008.
- 42 Interview avec l'auteur, Bujumbura, Burundi, Mars 2008.
- 43 Parents, 'École d'Espoir' supportée par l'UCEDD à Nyangungu, Gitega, Mars 2008.
- 44 Article fourni à l'auteur.
- 45 *Ibid.*
- 46 Le programme des « quatre A » a été développé par l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies, Katerina Tomaševski, puis adopté par l'UNESCO. Veuillez vous reporter à UN Special Rapporteur, *Preliminary Report*, UN doc. E/CN.4/1999/49 and *Progress Report*, UN doc. E/CN.4/2000/5, and CESCR, General Comment No. 13, The Right to Education, UN doc. E/C.12/1999/10, para. 6.
- 47 Wilson, *op. cit.*, p. 56.
- 48 Tomaševski, K., *The State of the Right to Education Worldwide – Fee or Free: 2006 Global Report*, Copenhagen, 2006, p. xxvi, URL (accessible en novembre 2008) : http://www.katarinatomaševski.com/images/Global_Report.pdf
- 49 Wilson, *op. cit.*, p. 55.
- 50 Pouvoir lire des panneaux a été fréquemment cité par les Batwa interviewés comme étant l'un des avantages de l'éducation
- 51 DfID country factsheet, URL (accessible en novembre 2008) : www.dfid.gov.uk/pubs/files/uganda-factsheet.pdf
- 52 *Ibid.*
- 53 DfID country profile, URL (accessible en novembre 2008) : www.dfid.gov.uk/countries/africa/rwanda.asp
- 54 DfID country profile, URL (accessible en novembre 2008) : www.dfid.gov.uk/countries/africa/burundi.asp
- 55 DfID country profile, URL (accessible en novembre 2008) : <http://www.dfid.gov.uk/countries/africa/congo.asp>
- 56 En particulier Tomaševski, *State of the Right to Education Worldwide*, *op. cit.*, ainsi qu'un certain nombre d'autres publications.
- 57 En fait, l'Ouganda n'a jamais entrepris de mettre en place l'intégralité de l'EPU – c'est l'EPU pour les quatre premiers enfants de la famille (c'est une mauvaise traduction du Luganda à l'anglais qui mène à une incompréhension).
- 58 L'Angleterre, par exemple, a aboli la gratuité de l'enseignement tertiaire.
- 59 Les exemples et statistiques de cette section sont basés sur des interviews dans toute la région et pendant la période de recherche. Pour des précisions sur le travail en servitude au Burundi veuillez vous reporter à African Commission on Human and Peoples' Rights, *Report of the African Commission's Working Group on Indigenous Populations/Committees, Research and Information Visit to the Republic of Burundi*, March–April 2005, p. 33; information on sex work from Jackson, *op. cit.*, p. 9.
- 60 Cité dans le Programme des populations de la forêt, *Supplemental Report on the First Periodic Report of Uganda to the African Commission on Human and Peoples' Rights: State Party Report*, United Organization for the Batwa Development in Uganda, URL (accessible en novembre 2008) : www.chr.up.ac.za/hr_docs/documents/FPP-UOBDUIWGIA%20supplemental%20ACHPR%20report%20on%20Uganda%2030%2010%2006.doc
- 61 Ohenjo, N. *et al.*, *The Lancet*, 10 June 2006, cited in *Daily Monitor*, 'Ugandan tribe faces extinction', 7 June 2006, URL (accessible en mai 2008) : www.monitor.co.ug
- 62 Interviews et discussions informelle dans toute la région, février–avril 2008.
- 63 Reports from MRG Gender Training Conference, Uganda, September 2008.
- 64 Un Ministre burundais non-Batwa interviewé par le Groupe de travail de la Commission africaine sur les problèmes indigènes admettait que sa propre famille en appelait encore aux travaux de servitude Twa. Veuillez vous reporter à *Report of the African Commission's Working Group on Indigenous Populations/Committees, Research and Information Visit to the Republic of Burundi*, March–April 2005, *op. cit.*, p. 33. Le Ministre, dont l'identité n'a pas été révélée, a promis de mettre fin à cette pratique dans sa famille.
- 65 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 66 Ce terme a une signification publique spécifique en Ouganda, entre passer ses journées à ne rien faire et être SDF.
- 67 Alweny, S., 'Landless and exposed to the elements', *Daily Monitor*, 7 March 2008, listed on URL (accessible en mai 2008) : www.allafrica.com
- 68 Interview de groupe avec l'auteur, communauté de Giheta, Gitega, Mars 2008.
- 69 Bien qu'ici l'exemple provienne de Kisoro, le problème de la terre est particulièrement aigu dans la région de Bundibugyo en Ouganda – veuillez vous reporter à Alweny, *op. cit.*
- 70 Interview avec l'auteur, Buhoma, Décembre 2007.)
- 71 Interview de groupe, communauté de Bwiza, Mars 2008.
- 72 *Ibid.*
- 73 Interview de groupe, Décembre 2007.
- 74 Interviews dans toute la région, février-mars 2008. Bien qu'il devrait être remarqué que ceci arrive également aux enfants pauvres d'autres communautés.
- 75 Interview, Burundi, Mars 2008.
- 76 Interview avec des dirigeants du district, Kabale, Ouganda, Mars 2008.
- 77 Interview avec l'auteur, Kabale, Ouganda, Mars 2008.
- 78 Bien que cela puisse sembler étrange pour certains observateurs occidentaux, cet esprit rigoureusement collectif est une caractéristique culturelle bien documentée de nombreux pays africains. Veuillez vous rendre par exemple sur le site République du Rwanda, Programme national de réduction de la pauvreté et Ministère du Gouvernement et des Affaires Sociales, 'Ubudehe to fight poverty', p. 3, URL (accessible en novembre 2008) : info.worldbank.org/etools/docs/library/96275/rwanda-nprp.pdf
- « Une mauvaise récolte seule... ne rend pas les membres d'un foyer vulnérables à la faim. Des facteurs tels que ne pas avoir de stock de nourriture depuis la dernière saison, parce qu'ils viennent de s'installer dans une région et n'ont pas encore établi de relations amicales qui les aideraient à résoudre leurs problèmes, affecteront tous leur niveau de vulnérabilité ».
- 79 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 80 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 81 Région administrative burundaise.
- 82 Interview de groupe, Cibitoke, Burundi, Mars 2008.
- 83 Wilson, *op. cit.*, p. 56.
- 84 Veuillez vous reporter à Goodwin, M., 'D.H. and Others v. Czech Republic: a major set-back for the development of non-discrimination norms in Europe', *German Law Journal*, vol. 7, no. 4.
- 85 Une histoire ougandaise, racontée à l'auteur lors de discussions informelle avec la population Bantu du district de

- Kabale en décembre 2007, est celle des « rivières » de sang Bantu qui furent déversées par les Batwa lorsqu'ils se rangèrent aux côtés du roi du Rwanda pour combattre les Bantu. Bien qu'il y ait quelques bases historiques à cette histoire, elle véhicule inévitablement une opinion sur les Batwa comme une présence étrangère, potentiellement menaçante et pas totalement ougandaise.
- 86 Par exemple, Alweny, *op. cit.*, les décrit comme des « nains qui grandissent jusqu'à une hauteur moyenne d'un mètre vingt ou moins ». En réalité, il est difficile de distinguer la population Batwa de ses voisins en termes de caractéristiques physiques.
- 87 Au Rwanda, où de nombreuses pratiques culturelles et croyances se concentrent autour de l'élevage des vaches, on ne mange traditionnellement pas d'agneau.
- 88 Interview, Kabale, Avril 2008.
- 89 Interview, Kabale, Avril 2008.
- 90 Comme le commente un lecteur expert :
- « bien que le style de vie Batwa soit à l'opposé de la prédominance dans beaucoup des régions en question, il existe également une longue histoire de coopération entre les Batwa et les Bantu, les Batutsi et les Bahutu. Les mythes sur les pouvoirs magiques ont également été utiles aux Pygmées pour contrôler l'oppression Bantu – ils sont vraiment effrayés par ces pouvoirs ».
- 91 Veuillez vous reporter à MRG et Réseau des Associations Autochtones Pygmées du Congo, *Erasing the Board*, *op. cit.*
- 92 La COPORWA déclare que « d'après les élèves des collèges avec lesquels nous avons parlé de ce texte, ils nous ont dit qu'il était étudié dans la plupart des collèges [franco-phones], particulièrement pendant le *cycle inférieur [tronc commun]* ». Email à l'auteur, Mai 2008
- 93 Interview de groupe avec l'auteur, communauté de Giheta, Gitega, Burundi, Mars 2008.
- 94 Interview avec l'auteur, Ruhengeri, Rwanda, Mars 2008.
- 95 Interview avec l'auteur, Ruhengeri, Rwanda, Mars 2008.
- 96 Interview avec l'auteur, Gitega, Burundi, Mars 2008.
- 97 Interview de groupe, Kabale, Ouganda, Avril 2008.
- 98 Article fourni à l'auteur, Juin 2008. Il existe quelques preuves que ceci est en cours de changement car les sociétés Batwa deviennent « bantuisées », un sujet pour d'autres recherches.
- 99 MRG Gender Training Workshop, held in Uganda in September 2008.
- 100 Interview avec l'auteur, Mars 2008.
- 101 Ce rapport est rédigé d'après la perspective des Droits de l'Homme maintenant généralement acceptée, qu'il n'y a aucune justification de traiter les chasseurs-cueilleurs et les anciens chasseurs-cueilleurs comme des reliques nonpertinentes, arriérées. Lewis, *op. cit.*, p. 7.
- 102 MRG Gender Training Workshop, held in Uganda in September 2008.
- 103 *Ibid.*
- 104 Interviews avec l'auteur, février-avril 2008.
- 105 Interview avec l'auteur, Mars 2008.
- 106 Gouvernement du Rwanda, Centra national de développement des programmes scolaires et universitaires, *The Teaching of the History of Rwanda – A Participatory Approach*, Ministry of Education, Science, Technology and Scientific Research, p. 8.
- 107 Pour être totalement cohérents, le préfixe pluriel « Ba » doit également être employé ici pour les Hutu et les Tutsi: cependant, étant donné que l'on trouve plus généralement ces termes dans la littérature internationale dans le préfixe « Ba », les termes sont laissés sous cette forme à des fins de clarté.
- 108 Interview avec l'auteur, Avril 2008.
- 109 C'est-à-dire, couper l'herbe.
- 110 Interview avec l'auteur, Avril 2008.
- 111 Interview avec la COPORWA, Avril 2008.
- 112 Discussions informelles, Kigali, Avril 2008.
- 113 Bamusananire, E., Byiringiro, J., Munyakazi, A. and Ntagaramba, J., *Primary Social Studies*, Rwanda, Macmillan, 2006, pp. 74–8.
- 114 Maintenant l'Organisation pour la défense des gorilles – la Fondation pour les Gorilles Dian Frossey partagée en entités européenne et américaine ; l'Organisation pour la défense des gorilles est l'entité européenne.
- 115 Ce rapport se concentre sur les communautés vivant dans le Nord et le Sud du Kivu, bien qu'il y ait de nombreuses communautés Pygmées dans d'autres régions du pays, y compris, l'Ituri.
- 116 Veuillez vous reporter à MRG et Réseau des Associations Autochtones Pygmées du Congo, *op. cit.*, p.9 :
- « Il n'existe pas d'estimation fiable de la taille de la population [Bambuti/Batwa] en RDC [... cependant] une interview avec un prêtre italien vivant à Watsa et coordonnant des projets de scolarité pour les enfants Bambuti a enregistré une population en Ituri seulement de plus de 3 000 avec des populations similaires suggérées pour le Nord et le Sud du Kivu ».
- 117 Part I, Section A(1) and A(2)(h), 'List of issues to be taken up in connection with the consideration of the second periodic report of UGANDA (CRC/C/65/Add.33)', Committee on the Rights of the Child, Pre-Sessional Working Group, 6–10, June 2005.
- 118 *Ibid.* Part IV, Sections 1 and 7.
- 119 Interview informelle avec le Ministre du Genre, du Travail et du Développement Social, Kampala, Avril 2008.
- 120 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 121 La nécessité de l'enregistrement a été reconnue dans un rapport supplémentaire de 2005 d'une ONG ougandaise adressé au Comité des droits de l'Enfant. Il mentionnait qu'il était recommandé par les enfants (c.-à-d. des personnes âgées de moins de 18 ans) interviewés que « Il existe un réel besoin que le Gouvernement s'assure que des registres de naissance et de décès soient disponibles dans chaque district de l'Ouganda, et que la sensibilisation publique à l'enregistrement des naissances et décès soit facilitée en conséquence », Uganda Child Rights NGO Network (UCRNN), *NGO Complementary Report to the GOU First Period Report on the CRC*, 2000, p. 21.
- 122 Toutes les informations de ce paragraphe sont tirées de Hays, J. and Siegruhn, A., *Education and the San of Southern Africa*, Indigenous Affairs 2005/1 – Indigenous Peoples and Education, IWGIA, 2005.
- 123 Par les Ministères chrétiens internationaux africains à Kabale, Ouganda.
- 124 Les informations de ce paragraphe sont tirées de ILO, *Equality of Opportunity in Education and Training – Programmes Under the Ministry of Education and Sports*, Uganda, URL (accessible en novembre 2008): www.ilo.org/public/english/employment/gems/eeo/edu/programme/ugmes.htm
- 125 Section 4 (a), (i), (v), (vi), (viii), National Education Policy Act 1996, Government of South Africa. À cet effet, la déclaration nationale sur les programmes scolaires et universitaires est disponible dans les 11 langues officielles du pays et en Braille, « conformément à la Constitution qui accorde une parité d'estime à toutes les langues ». Cependant, les langues minoritaires qui ne sont pas officielles, telles que la langue San, reçoivent peu de financement du gouvernement. Le Northern Cape Education Department, qui est responsable des besoins éducatifs de la plupart de la forte population San (7 500) en Afrique du Sud, a reconnu qu'un programme scolaire et universitaire personnalisé pour les San était nécessaire, mais peu de progrès ont été faits jusqu'ici.

- 126 World Bank, *DRC Poverty Reduction Strategy Paper*, 2007, p. 10.
- 127 World Bank, *DRC – Country Status Report on Education: Priorities and Options for Regenerating the Education Sector*, Report No. 30860-ZR, November 2004, section 1.3.
- 128 MICS 2001, quoted in World Bank, *DRC – Country Status Report on Education*, *op. cit.*, p. ii.
- 129 *Ibid.*, section 2.32.
- 130 *Ibid.*, section 4.42.
- 131 World Bank, *DRC Poverty Reduction Strategy Paper*, *op. cit.*
- 132 *Ibid.*, p. iii.
- 133 World Bank, *DRC – Country Status Report on Education*, *op. cit.*
- 134 *Ibid.*, sections 2.32, 2.52.
- 135 DfID country profile, RDC, URL (accessible en novembre 2008): www.dfid.gov.uk/countries/africa/congo-Social-services.asp
- 136 URL (accessible le 30 septembre 2008): www.visituganda.com/people.html
- 137 Gouvernement ougandais, Ministère du Genre, du Travail et du Développement Social, Acte de la Commission sur l'égalité des chances, 2007, p.3
- 138 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 139 Gouvernement ougandais, Ministère du Genre, du Travail et du Développement Social, Acte de la Commission sur l'égalité des chances, 2007, p.3
- « ... « égalité des chances » signifie de pouvoir bénéficier du même traitement ou considération pour ce qui concerne les droits et libertés, l'accès aux services sociaux, à l'éducation, à l'emploi et à l'environnement physique ou la participation aux activités sociales, culturelles et politiques, indépendamment du sexe, de l'âge, de la race, de l'origine ethnique, de la tribu, de la naissance, de la croyance, de la religion, de l'état de santé, de la position sociale ou économique, de l'opinion politique ou d'un handicap ».
- 140 Gouvernement ougandais, Ministère du Genre, du Travail et du Développement Social, *Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté*, Janvier 2008, pp. 2–4.
- 141 Interview, Commission sur l'égalité des chances, Avril 2008.
- 142 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 143 Article fourni à l'auteur, Juin 2008.
- 144 Veuillez vous reporter à Forest Peoples Programme, *Supplemental Report*, *op. cit.*
- 145 Gouvernement rwandais, Ministère de l'Éducation, *Cadre de travail financier et stratégie au long terme 2006–2015*, Kigali.
- 146 Veuillez vous rendre sur le site République du Rwanda, Programme national de réduction de la pauvreté et Ministère du Gouvernement et des Affaires Sociales, « Ubudehe to fight poverty » , *op. cit.*
- 147 Interview informelle, MINALOC, Avril 2008.
- 148 Interview avec l'auteur, Ruhengeri, Rwanda, Mars 2008.
- 149 Interview de groupe, Mars 2008.
- 150 Interview à Bujumbura, Burundi, Mars 2008.
- 151 Vital Bambanze, interview, Burundi, Mars 2008.
- 152 Obura, *op. cit.*, p. 26.
- 153 Reyntjens 1995, quoted by Obura, *op. cit.*, p. 7.
- 154 Veuillez vous reporter à *Report of the African Commission's Working Group on Indigenous Populations/Committees, Research and Information Visit to the Republic of Burundi*, March–April 2005, *op. cit.*, pp. 31, 34.
- 155 Gouvernement ougandais, Ministère du Genre, du Travail et du Développement Social, *La politique nationale sur l'égalité des chances*, 2006, p. 27.
- 156 *Huitième rapport périodique du Rwanda à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples*, Mars 2005.
- 157 *Ibid.*
- 158 Ministère des Droits de l'Homme, RDC, Article 17 : The Right to Education and to the Freedom of Cultural Life', in *8th, 9th and 10th Periodic Reports to the African Commission on Human and Peoples' Rights*, Kinshasa, 2007, paras 166, 167.
- 159 Jackson, *op. cit.*, p. 20.
- 160 *Ibid.*
- 161 Analyse des rapports, commentaires et informations soumis par les États membres conformément à l'Article 9 de la Convention, Septième et dixième rapports périodiques du Burundi (CEDR/C/295/Add.1; HRI/CORE/1/Add.16), 8 décembre 1997, Section 8. 35
- 162 Comité sur les Droits de l'Enfant, commentaires identifiés dans le Programme des peuples de la forêt, *Rapport supplémentaire au premier rapport périodique de l'Ouganda à la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples*, *op. cit.*
- 163 *Ibid.*
- 164 Convention sur les Droits de l'Enfant, Analyse des rapports par les États membres conformément à l'Article 44 de la Convention, Ouganda, Second rapport périodique dû en 1997, 5 novembre 2004, p. 50, para. 172.
- 165 Uganda Child Rights Network, *NGO Complementary Report to the Government of Uganda First Period Report on the CRC, 2000*, 12 September 2005, p. 28, URL (accessible en novembre 2008) : www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=5881
- 166 Résumé de la 954ème réunion, Analyse des rapports remis par les États membres, Second rapport périodique du Rwanda, Commission sur les Droits de l'Enfant, Juin 2004, paras 35–37 et 58.
- 167 *Ibid.*
- 168 *Ibid.*
- 169 Lewis, *op. cit.*, p. 26.
- 170 *Rapport du groupe de travail sur les populations/comités indigènes de la Commission Africaine, Visites de recherches et d'informations en République du Burundi*, mars-avril 2005, *op. cit.*

Pour la promotion et la défense des droits des minorités et des peuples autochtones

minority
rights
group
international

Le droit d'apprendre : Éducation des Batwa dans la région des Grands Lacs d'Afrique

Les communautés Batwa de la région des Grands Lacs sont principalement composées d'anciens chasseurs-cueilleurs qui ont été expulsés de leurs habitats forestiers au cours des années. Elles vivent maintenant comme une minorité négligée et marginalisée, souvent dans des zones conflictuelles ou post-conflictuelles éloignées. Bien que les adultes et enfants Batwa de la région aient identifié l'éducation comme leur plus importante priorité, une grande majorité a très peu de, si ce n'est aucune, chance d'aller à l'école. La pauvreté, la faim, et les longues distances qu'ils doivent souvent parcourir pour se rendre à l'école, empêchent les enfants d'accéder à ce Droit de l'Homme fondamental.

L'identité Batwa est historiquement déformée dans les programmes scolaires de la région, et ceci continue de nos jours. Au Burundi, les enfants Batwa rapportent que les professeurs leurs disent que, parce qu'ils sont Batwa, « ils ne valent rien ». Pour les Batwa, l'accès à l'éducation

signifie des changements au niveau le plus basique, c'est-à-dire pouvoir lire des panneaux et affiches publiques. Elle apporte l'autonomie et améliore le respect de soi ; elle offre la possibilité d'entreprendre des formations techniques ou d'accéder à l'emploi, tout ceci aiderait le peuple Batwa à combattre la pauvreté dans laquelle il vit.

Le bien-être des minorités au sein d'un pays a des répercussions sur le bien-être du pays dans l'ensemble. Si l'exclusion sociale et politique des Batwa touche à sa fin, il est évident que les opportunités en matière d'éducation doivent considérablement s'améliorer à chaque niveau. Le rapport comporte une richesse de recherches de première main provenant du Burundi, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda qui montre clairement qu'une action plus positive est nécessaire de la part des gouvernements, des organisations de sociétés civiles et de la communauté internationale.